

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 35

MONTREAL, LE JEUDI 19 FÉVRIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Intolérant, le Maine?

Intéressant recoupement: sur le président Bill Clinton pèsent de sérieux soupçons d'activités extraconjugales, mais l'opinion publique américaine semble tout à fait prête à fermer les yeux. Pendant ce temps, les électeurs de l'État du Maine désavouent par référendum spécial une loi protégeant les homosexuels contre la discrimination.

Nos voisins du Maine se sont prononcés la semaine dernière contre une loi qui interdisait la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans des domaines aussi ordinaires et fondamentaux que l'emploi, le logement, le crédit et l'accès aux lieux publics. Des droits reconnus ici depuis 1977 par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

La loi du Maine n'était, elle, vieille que d'un an. La Christian Civil League of Maine a forcé la tenue du référendum après avoir déposé à la législature une pétition — une procédure appelée au Maine «people's veto» — qu'avait signée pas moins de 60 000 citoyens (sur une population de 1,2 million d'habitants).

Le désaveu d'une loi de cette nature est une première aux États-Unis où, de façon générale, on ne peut pas dire que les législations soient particulièrement progressistes à l'égard des gays et des lesbiennes. Dans dix autres États seulement existent de telles lois: Hawaii, le Minnesota, le Wisconsin, le Vermont, le New Hampshire, le Massachusetts, le Rhode Island, le Connecticut, le New Jersey et la Californie, bien entendu — ce qui ne l'empêche pas, soit dit en passant, d'abriter encore plus de condamnés à mort que le Texas.

Cela fait-il automatiquement des électeurs du Maine une bande d'intolérants? Pas vraiment. Les zélés de la Christian Coalition, avant-garde de la droite religieuse américaine, ont pavaisé, mais ils l'ont peut-être fait un peu vite: ils ont gagné, d'accord, et leur victoire a surpris tout le monde, mais ils ont gagné avec une petite majorité de 52 %, arrachée à un électoral qui n'a par ailleurs participé au référendum que dans une proportion de 30 %. Dans quel mesure alors le résultat du vote traduit-il véritablement le point de vue des citoyens du Maine?

L'organisation Maine Won't Discriminate tentait la semaine dernière de se convaincre qu'il s'agissait avant tout d'une erreur de parcours attribuable, d'abord, à une certaine nonchalance de ses propres militants, un peu trop convaincus que la victoire était dans la poche, et, deuxièmement, à la fantastique capacité de mobilisation des conservateurs chrétiens. Contre la grosse machine de Maine Won't Discriminate, dotée d'un budget de 500 000 \$ et appuyée par le populaire gouverneur indépendant de l'État Angus King, la coalition chrétienne, avec un budget trois fois inférieur, «a fait sortir le vote, du premier jusqu'au dernier», constatait mercredi dernier un défenseur de la loi, qui tombait de haut: «Les sondages nous indiquaient pourtant que nous avions l'appui des deux tiers de l'État.»

Pour ne pas avoir été plus vigilants, les groupes de défense des droits homosexuels vont se mordre les pouces. «Le Maine a toujours été perçu ici comme un État ouvert, commentait hier le directeur général du Centre des gays et lesbiennes de Montréal, Serge Tremblay. Mais le résultat de ce référendum montre bien qu'il ne faut rien tenir pour acquis.» D'autant moins que l'opinion américaine donne dans son ensemble l'impression d'être divisée par le milieu sur ces questions de lutte contre la discrimination. Un sondage effectué par *Newsweek* au milieu de l'année dernière établissait que 42 % des Américains estiment que trop d'efforts sont déployés pour défendre les droits des homosexuels. Le référendum du Maine, malgré la faiblesse de son «échantillonage», confirme cette tendance.

La droite religieuse américaine fait la vie dure à l'esprit de tolérance et à l'élargissement des droits civils. Le Maine est un beau cas, que le *New York Times* a jugé suffisamment important pour jouer la nouvelle à la une de son édition de jeudi dernier. Car non seulement les conservateurs chrétiens ont-ils remporté une victoire inattendue, ils l'ont acquise en exprimant, avec une franchise qui a surpris les observateurs, leur dégoût pour l'immoralité de l'homosexualité. Dans les dépliants qu'ils ont distribués par dizaines de milliers pendant la campagne, ils n'y sont pas allés par quatre chemins: «Voulez-vous envoyer vos enfants et vos petits-enfants dans des garderies, des maternelles et des écoles qui sont obligées d'embaucher des homosexuels?» Une attaque frontale dont on s'est réjoui dans les milieux conservateurs: «Je suis heureux que l'on ait gagné sans astuce, sans dénaturer nos convictions», a déclaré Michael Heath, directeur exécutif de la Christian Civil League of Maine.

Sans astuce. Voilà qui frappe M. Tremblay, du Centre des gays et lesbiennes, étonné que les Américains «en soient encore là». Discrimination dans l'emploi, dans le logement? «C'est un débat que nous n'avons même plus au Québec», où la lutte s'est portée depuis un bon moment, comme en France, sur la reconnaissance civile des conjoints de même sexe. Dans le Maine, les défenseurs des droits des gays se demandent comment ils riposteront: une nouvelle loi pourrait être déposée à la législature de l'État, mais pas avant l'année prochaine, suivie d'un autre référendum. Pariions qu'ils feront comme Bill Clinton et contre-attaqueront. Pariions qu'ils ne commettront pas deux fois l'erreur de se traîner les pieds.

LE MONDE

Kofi Annan entreprend une mission périlleuse à Bagdad, page A 6



RÉGIONS

La pêche dans le golfe du Saint-Laurent: difficile, page B 1



CULTURE

Salon du livre de Québec: Beaudoin s'en remet à la SODEC, page B 10

Québec entend redéfinir l'université

Un document du ministère de l'Éducation propose un réexamen en profondeur de l'enseignement universitaire de premier cycle

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Trop spécialisé, l'enseignement universitaire de premier cycle doit être réexaminé de fond en comble. La pertinence de ses programmes est à revoir et les professeurs actifs dans le domaine de la recherche doivent revenir auprès des étudiants.

Ces recommandations font partie du document de consultation *Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, que la ministre de

l'Éducation, Pauline Marois, rendra public demain matin et dont *Le Devoir* a obtenu copie. Aucune révolution en vue mais de nombreux ajustements, certains importants.

Le document de 62 pages suggère des actions qu'il juge appropriées pour remédier aux problèmes affectant l'université québécoise. Il pose également plusieurs questions, lesquelles serviront de discussion lors d'audiences qui pourraient débuter dès le mois prochain.

Le document insiste aussi sur la nécessité pour l'université de rendre des comptes à la société qui devient plus exigeante. Il souhaite que la recherche universitaire

s'ouvre à divers partenaires, croit que la formation courte (menant à des certificats) doit demeurer et insiste pour dire qu'il faut parler non plus d'accès à l'université mais d'accès à la réussite des études.

Dans ce contexte, l'encadrement des étudiants doit, croit le gouvernement, faire l'objet d'une attention accrue, tout comme l'amélioration de l'enseignement au premier cycle. Cela entraînera nécessairement un nouvel équilibre entre les fonctions d'enseignement et de recherche.

VOIR PAGE A 10: UNIVERSITÉ

Renvoi à la Cour suprême

Le choc de deux visions

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La Cour suprême du Canada a été confrontée hier, pour sa dernière journée de plaidoiries sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance, au choc de deux visions diamétralement opposées de la démarche souverainiste.

Les deux protagonistes étaient nul autres que deux avocats de Québec reconnus pour leurs talents de plaideur et leurs convictions: M^{re} Guy Bertrand, le fédéraliste de fraîche date dont la croisade devant les tribunaux est à l'origine de ce renvoi, et M^{re} André Joli-Cœur, le souverainiste de toujours choisi par la cour pour pallier le refus du Québec de participer à cette cause.

Pour M^{re} Bertrand, faire l'indépendance de façon unilatérale et en faisant fi de l'ordre juridique canadien équivaudrait à faire un geste révolutionnaire, appui populaire ou pas. Pour M^{re} Joli-Cœur, la naissance d'un nouvel État relève du droit international et non pas canadien et repose sur la volonté démocratique du peuple et de l'exercice de son droit à l'autodétermination.

Personne n'avait prévu que les travaux de la cour se concluraient si vite. C'est en gardant leurs questions pour la fin que les juges de la Cour suprême ont permis aux audiences sur le renvoi fédéral de se dérouler à ce rythme d'enfer et de se terminer deux jours plus tôt. Les avocats devront se présenter devant les juges demain pour répondre à d'éventuelles questions. Une fois cette étape franchie, il ne restera plus qu'à attendre le jugement qu'on prévoit être prêt dans environ six mois.

M^{re} Joli-Cœur a mis en doute l'utilité

VOIR PAGE A 10: RENVOI

Les ennemis de la Cour



SOURIANTS, l'avocat Guy Bertrand et l'amicus curiae André Joli-Cœur se sont échangés une solide poignée de main, hier, à la sortie de la salle d'audience de la Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays entend cette semaine les arguments sur le droit du Québec de déclarer unilatéralement son indépendance.

REUTERS

Municipalités

Bouchard reporte la loi spéciale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

En raison de nombreux règlements de dernière minute, notamment à Montréal et à Québec, le premier ministre Lucien Bouchard a annulé la convocation de l'Assemblée nationale hier matin. La loi spéciale mettant fin aux négociations dans le monde municipal est donc reportée au 10 mars et, d'ici là, des médiateurs entreront en jeu pour dénouer les impasses encore existantes dans les pourparlers devant mener à une réduction de 6 % des coûts de main-d'œuvre dans les budgets municipaux.

«Nous avons des résultats très encourageants», a annoncé M. Bouchard pour justifier ce nouveau report de la loi spéciale en soulignant l'efficacité de la négociation et la qualité des règlements obtenus au cours des dernières heures. Ce qui est à noter, c'est que, notamment dans la grande région de Montréal, les règlements se font à l'aide d'une mise à contribution importante consentie à même les surplus actuariels par les syndiqués.

Entre la convocation lancée mardi et la décision de l'annuler, hier matin, par le caucus du Parti québécois, des ententes de principe, qui devront être approuvées par les diverses instances syndicales, sont intervenues à plusieurs endroits entre la majorité des employés et les municipalités suivan-tes: Montréal, la Communauté urbaine de Montréal, Québec, Chambly, Rimouski et Sherbrooke. Au total,

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

HORS-JEU

Le rempart de Pardubice

On nous avait prévenus. «Des surprises, ça s'est déjà vu aux Jeux olympiques», avait dit Jean Pagé. «Il ne faut rien tenir pour acquis», renchérisait hier Ron MacLean. Bien voilà, il ne faut jamais sous-estimer les gens d'expérience.

Il y a peut-être une justice immanente après tout. Les Américains n'avaient pas encore fini de beurrer la victoire de leurs filles au hockey que le choc s'est produit, total, indécible. Dominik Hasek, le rempart de Pardubice, 1 m 77 et 68 kilos les jambières imbibées, a fait la nique aux champions du monde en titre, 4-1, de la besogne sans bavures, au revoir les USA et bien le bonsoir à votre dame. Les Tchèques, grande déception de la Coupe du monde de 1996,

ont venus pour jouer. À CBS, ça n'a pas entraîné, et ce n'était pas uniquement parce qu'il était trois heures du matin. On a eu Keith Tkachuk qui n'a pas finassé avec le palet — «Nous méritons de nous faire sortir. Tout ça n'a été qu'une perte de temps. C'est dégoûtant» —, et c'est tout, n'oubliez pas que demain soir il y a du patin de fantasia.

Trois heures plus tard, les Suédois se faisaient eux aussi faire le coup: 2-1 Finlande. Notre correspondant à Helsinki travaille actuellement à recueillir les témoignages des autochtones, car on croit savoir que dans la hiérarchie du bonheur

des Finlandais, on trouve, juste au-dessus de la rédemption éternelle, une victoire contre la Suède.

Pas d'États-Unis ni de Suède sur le podium, donc. Porte ouverte pour le Canada? Attention, ils auront Dominik-la-nique en travers de leur chemin en demi-finale. Quant aux Russes, attention aussi, car on croit savoir que dans la hiérarchie du bonheur des Finlandais, on trouve, juste au-dessus de la rédemption éternelle et juste en dessous d'une victoire contre la Suède, une victoire contre la Russie.

Et puis, dans un match sans lendemain, tout peut arriver, à ce qu'on a entendu dire à travers les branches

des bonzaïs de Nagano. Parlez-en aux six compteurs de 50 buts et 17 autres vedettes des USA qui, eux, voudraient bien qu'hier soit un autre jour.

♦ ♦ ♦

Ce fut une bien belle finale de hockey féminin, excitante et tout, le problème étant, évidemment, qu'il n'y ait que deux équipes au monde pour offrir ce genre de spectacle et prétendre au championnat. Aussi, bien des heures plus tard, la discipline continue-elle de passer le plus clair de son temps à se justifier d'exister au sens olympique du terme. Comme le soulignait Manon Rhéaume, le Canada est contraint d'affronter constamment

VOIR PAGE A 10: REMPART



Jean Dion

Lire aussi en pages B 6 et B 7

- Dählie devient l'homme le plus titré des Jeux d'hiver
- La neige ensevelit les épreuves alpines
- Un duel au sommet entre Roy et Hasek
- Dououreux échec des Canadiens en ski acrobatique
- Patinage artistique: une confrontation Kwan-Lipinski
- Jaromir Jagr dynamite les États-Unis



Le fondeur norvégien Thomas Alsgaard.

REUTERS

MÉTÉO

Montréal Nuageux. Averses de neige. Max: 1 Min: 0
Québec Neige intermittente. Max: 0 Min: -1

Détails, page B 8

INDEX

Agenda B 8 Le monde A 6
Annonces B 8 Les sports B 6
Avis publics A 6 Montréal A 3
Culture B 10 Mots croisés B 8
Économie B 3 Politique A 5
Éditorial A 8 Télévision B 9
www.ledavoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Remise en question du dépistage du cancer de la prostate

Le test de l'APS ne permet pas de réduire la mortalité, constate le Collège des médecins

Près de dix ans après l'arrivée d'un test prometteur pour déceler le cancer de la prostate, cette méthode de dépistage est maintenant remise en question, faute de résultats concluants. Suivant la vague américaine, le Collège des médecins retire son appui au test de l'APS.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans la foulée des autorités de santé américaines, le Collège des médecins du Québec vient de déconseiller le dépistage de routine du cancer de la prostate chez les hommes, et cela, parce que rien ne prouve que les traitements actuels font chuter le taux de mortalité.

La décision est de taille puisque, depuis quelques années, le dépistage du cancer de la prostate au moyen d'un test sanguin, où l'on mesure le taux d'antigène prostatique spécifique (APS), a connu une augmentation exponentielle au Québec, comme partout en Amérique du Nord.

En 1996-1997, pas moins d'un quart de million de tests de dosage de l'APS ont été réalisés au Québec, alors qu'il ne s'en faisait pas plus de 65 000 en 1991.

Or, voilà qu'après une controverse qui bat son plein de-

puis quelques années dans la communauté médicale, le Collège des médecins, de concert avec l'Association des urologues, vient de choisir sa niche et retire son appui au dépistage systématique du cancer de la prostate à l'APS pour des raisons médicales et éthiques.

«Le dépistage systématique n'est plus recommandé de façon routinière. Mais si un homme a des inquiétudes, il doit en parler à son médecin qui doit l'informer des pour et des contre du traitement actuel», a expliqué le Dr Michel Labrecque, qui a présidé le groupe de travail du Collège qui a émis ces nouvelles lignes directrices.

Plus encore, le Collège décourage fortement tout dépistage, voire même tout traitement chez les hommes âgés dont le taux de survie ne dépasse pas 10 ans.

Aucune preuve scientifique

Si le Collège émet maintenant des réserves, c'est qu'aucune preuve scientifique n'a permis à ce jour d'affirmer que ce dépistage permet de faire chuter le taux de mortalité dû au cancer de la prostate. Il ne permet pas non plus de prolonger la vie des patients dépistés aux tout premiers stades de la maladie. Plus encore, la sensibilité du test APS, combiné au toucher rectal, fait que de 20 à 50 % des hommes qui présentent des résultats anormaux ne sont pas atteints de cancer.

«En fait, on a appris les limites de ce test-là. On arrive à

diagnostiquer la maladie plus vite, bien avant qu'elle ne se manifeste. Mais une fois le cancer diagnostiqué, nous n'avons pas de moyens de prédire son agressivité. Nous faisons face à un dilemme», a souligné hier le Dr Fred Saad, de l'Association des urologues.

Dès 1996-97, le National Health Institute de Washington, de même que les sociétés canadiennes et américaines du cancer, ont déconseillé le recours au dépistage systématique. Le Conseil d'évaluation des technologies médicales du Québec a aussi émis ses réserves dès 1995.

Si l'on tient à être prudent en ce qui concerne ce genre de tests, c'est qu'il est massivement offert à des hommes de 50 ans et plus en pleine santé qui ne sont pas informés des conséquences d'un éventuel diagnostic positif. Or, un résultat anormal conduira en effet à des investigations plus poussées, et éventuellement à des traitements lourds de conséquences.

Le patient aura le choix entre l'absence de traitements, ou alors l'ablation de la prostate ou la radiothérapie qui, dans 40 à 60 % des cas, mènent à l'impuissance. Car à l'heure actuelle, sauf chez les patients dont le cancer est avancé, on ne peut dire avec assurance lequel de ces traitements sera le plus efficace chez un individu.

«On veut éviter que des gens se voient prescrire un test d'APS sans en être informés, parce qu'il y a tout un engrena-

ge qui peut suivre un tel test», affirme le Dr Michel Trudel, président de l'Association des urologues.

On sait maintenant que, chez certains hommes sains, le cancer de la prostate, diagnostiqué à un stade précoce, ne se manifestera jamais au cours de leur vie. Somme toute, «il y a un potentiel de nuire qui est certain, parce qu'un tel diagnostic peut entraîner à tort une grande anxiété chez le patient. Il ne faut pas que les gens ouvrent un panier de crabes», soutient le Dr Marie-Dominique Beaulieu, qui a coordonné les travaux du comité.

Toutefois, le Collège met des bémols importants à cette nouvelle position. Il considère toujours approprié d'effectuer le test chez les patients qui présentent des symptômes ou qui le réclament, après avoir été pleinement informés des impacts possibles.

Une lourde responsabilité est ainsi placée sur les épaules des médecins de famille qui, souvent, réclamaient un test d'APS de façon routinière, comme un test de cholestérol, sans en informer leurs patients.

Le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent et la deuxième cause de mortalité chez les hommes. On estime qu'un homme sur huit sera atteint de cette maladie au cours de sa vie, et qu'un sur vingt-sept en mourra. La plupart des patients atteints de cancers de la prostate sont asymptomatiques et ne seront diagnostiqués qu'après l'apparition des premiers symptômes.

Révélation du magazine New Scientist

L'OMS a censuré une étude sur le cannabis

REUTERS

Londres — L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a censuré une partie d'une étude confirmant que la consommation de cannabis était moins dangereuse que celle d'alcool et de tabac, affirmait hier le magazine *New Scientist*.

Le rapport de l'organisation internationale, le premier depuis 15 ans, a été publié en décembre dernier. *New*

Scientist affirme qu'une comparaison optimiste entre la marijuana et les «substances légales» a été abandonnée au dernier moment, l'OMS craignant qu'un tel aveu ne profite aux associations militant pour la légalisation du cannabis.

«Il est clair que les experts de l'Institut national américain sur la consommation de drogue ainsi que ceux du Programme international de contrôle des drogues de l'ONU ont mis en garde l'OMS. Selon eux, ce rapport

serait utilisé par les partisans de la légalisation», explique le magazine scientifique britannique.

Une experte scientifique de l'OMS, le docteur Maristela Monteiro, a confirmé que la comparaison avait été censurée mais a démenti que l'organisation ait subi des pressions.

«Il y a eu des problèmes sur ce chapitre», a-t-elle avoué à Reuters. «Nous pensions que la comparaison

n'était pas équilibrée et qu'elle n'était pas très utile d'un point de vue de santé publique. Nous avons pensé qu'il était partial de montrer que le cannabis était moins dangereux», a-t-elle ajouté.

Selon *New Scientist*, qui consacre entièrement son numéro de mercredi à la marijuana, un document qui aurait dû figurer dans le rapport prouve que le cannabis est une menace moindre pour la santé comparé

aux cigarettes et à l'alcool, même consommé en quantité égale.

Le document montre également que, si l'existence d'un syndrome fœtal dû à l'alcool était prouvée, celle d'une influence de la consommation de cannabis sur le fœtus est «loin d'être concluante».

La marijuana crée un état de dépendance moins important et ne provoque aucune complication pulmonaire, ajoute le document censuré.

EN BREF

La 123^e journée

(PC) — La 123^e journée des travaux de la commission Poitras qui enquête sur la Sûreté du Québec ne passera certes pas à l'histoire. Tout comme la veille, les questions soulevées hier n'ont permis de faire émerger que très peu de nouveaux éléments d'information. Depuis deux jours, les avocats des policiers au cœur des travaux interrogent le témoin Louis Boudreault, un des trois enquêteurs internes chargés par le directeur général Serge Barbeau de faire la lumière sur les bavures policières commises dans le dossier des Matticks et au cours du procès qui leur a été fait. Il faut dire que les deux autres enquêteurs internes, soit Hilaire Isabelle et Bernard Arsenault, ont déjà longuement témoigné. Même si l'exercice auquel se livrent les avocats des policiers donne peu de résultats, les commissaires hésitent à intervenir de crainte de bloquer une avenue pouvant se révéler fertile. Il est fort probable que le témoignage de M. Boudreault prenne fin aujourd'hui.

Grève de la faim

(Le Devoir) — Une vingtaine d'hommes, femmes et enfants d'origine chilienne ont entamé hier matin une grève de la faim pour protester contre leur renvoi dans leur pays d'origine. C'est le comité de réfugiés Non à l'indifférence qui est l'instigateur du moyen de pression pour «dénoncer l'indifférence des autorités face au drame des réfugiés chiliens» et pour réclamer «un redressement de la situation par le moyen d'un programme spécial à caractère humanitaire dicté par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration». Les réfugiés, qui se disent menacés de mort s'ils retournent au Chili, sont rassemblés à l'église Saint-Jean de la Croix, à Montréal.

L'attitude de McDonald's est dénoncée

(PC) — La Ligue des droits et libertés a dénoncé, hier, la décision de la chaîne de restaurants McDonald's de fermer son restaurant de Saint-Hubert. «En agissant de la sorte, McDonald's nie aux 62 jeunes employés un droit fondamental reconnu universellement, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de fonder un syndicat», écrit la Ligue, dans un communiqué diffusé hier. La Ligue signifie aussi son appui à la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) et au Congrès du travail du Canada (CTC), dans leur intention de déposer une plainte au Bureau international du travail (BIT) pour non-respect de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Vendredi, McDonald's a fermé son restaurant de Saint-Hubert pour cause de non-rentabilité, selon la version officielle des propriétaires de la concession, les frères Tom et Mike Cappelli. Les employés de ce restaurant étaient alors en voie d'obtenir leur accréditation syndicale avec les Teamsters, affiliés à la FTQ.

Manifestation d'appui

(Le Devoir) — L'Association générale étudiante des secteurs sciences humaines, arts, lettres et communications de l'UQAM manifestera son indignation face à la chaîne McDonald's et donnera son appui publicitaire aux travailleurs de ces restaurants dans leur démarche de syndicalisation aujourd'hui, entre 13h et 14h, devant la succursale du 852 Sainte-Catherine Est. «En tant que jeunes et étudiants, nous ne pouvons rester insensible au sort que l'on a réservé à ceux et celles qui ne cherchaient qu'à obtenir des conditions de travail plus décentes», ont fait savoir les responsables de l'événement dans un communiqué.

clearnet

scp

numérique



20 \$ par mois
100 minutes en tout temps

30 \$ par mois
Illimité les fins de semaine
+100 minutes en tout temps

Il y a des moments où un téléphone sans fil peut faire toute la différence. Et avec des forfaits mensuels incluant 100 minutes de temps d'appel pour aussi peu que 20 \$, le SCP Clearnet est beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. En plus de vous offrir toutes les fonctions numériques sophistiquées du SCP, une couverture immédiate d'un océan à l'autre et une garantie «argent remis» de 30 jours sur le téléphone, vous n'avez aucuns frais de mise en service à payer et aucun contrat à signer. Qu'attendez-vous? Le futur est simple.

Appelez le 1 888 CLEARNET (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants de:

Lebeau
VITRES D'AUTOS

BLOCKBUSTER

FUTURE SHOP

CANADIAN
TIRE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

BUREAU
EN GRÉS

LE DEVOIR

MONTREAL

CONTRASTES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une polémique esthétique entoure la restauration du Bain Lévesque, construit en 1908.

Laideur d'hier ou de demain?

La restauration du Bain Lévesque fait craindre le pire aux habitants du Plateau

Situé en plein cœur du Plateau Mont-Royal, le Bain Lévesque est actuellement le sujet d'une polémique. D'un côté, il y a des résidents qui veulent davantage de consultations concernant le dessin envisagé par les architectes. De l'autre, il y a un architecte qui estime qu'il n'y a pas lieu de réaliser un pastiche du passé.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

At moins 517 résidents du Plateau Mont-Royal ont exprimé, par le truchement d'une pétition, leur inquiétude à propos du Bain Lévesque. La matière ou plutôt le motif du malaise ressenti par ces pétitionnaires découle du manque de consultations locales. Il est également attribuable au profil architectural que les auteurs de cette restauration, au coût de 2,3 millions, entendent donner à l'édifice.

Professeur de français de jour, habitant du Plateau le reste du temps, Marcel Dubé est un membre de longue date du Comité des résidents et résidents de l'avenue Christophe-Columb. Il en est un des porte-parole. A son avis, les gens des environs ont été insuffisamment interrogés, questionnés, écoutés. Bref, il y aurait eu un déficit démocratique.

Si on se félicite que toute transformation à des fins commerciales ait été écartée, si on affiche une certaine satisfaction à l'effet que l'amorce des travaux de rénovation se fera dans le courant de la présente année après une attente longue et fréquemment entrecoupée de fausses joies, les citoyens mécontents jugent par contre que la présentation du projet lors d'une audience de la Commission de développement urbain fut nettement insuffisante.

Selon M. Dubé, «Thérèse Daviau [NDLR: l'élue du quartier] aurait dû y penser. Elle sait que nous, les gens du quartier, nous tenons à ce qu'il y ait davantage de consultations. Nous ne voulons plus que les autorités prennent l'habitude d'intervenir dans ce quartier sans qu'on sache exactement ce qui va se passer».

Echaudés par les interventions réalisées à la place Roy, dans la rue du même nom à hauteur de Saint-André, ainsi que par l'allée de béton du parc Lafontaine, qualifiées par M. Dubé de «bêtises» architecturales, les résidents craignent «qu'une laideur s'ajoute à une

autre». Si cela continue, «on va finir par faire une ville laide».

C'est d'ailleurs pour cet aspect-là des choses, l'esthétique envisagée par la firme d'architectes Lemoyne, Lapointe, Magne, que les résidents réclament une autre ronde de consultations. Une ronde qui se tiendrait dans le quartier et non à l'extérieur «comme ce fut le cas avec les audiences de la Commission Viger». Une ronde qui permettrait aux opposants de critiquer «le dessin trop contemporain» de l'édifice.

Le Bain Lévesque fut construit en 1908. Il fait partie de la première génération des bains publics. Pour reprendre l'expression de Dinu Bumbaru, directeur de Héritage Montréal, le Bain Lévesque est un témoin de l'architecture institutionnelle du début du siècle. Il est tout en briques, avec des rajouts en pierres. Ces derniers ont été effectués ultérieurement, sans aucun souci d'harmonisation. C'est un immeuble qui a mal vieilli. Ici, la brique est écaillée; là, il y a du grillage.

Architecte choisi pour restaurer cette piscine, Michel Lapointe a estimé qu'en cette histoire il fallait être bien conscient que «le bain avait été mutilé à plusieurs reprises». Tellement mutilé «que sa démolition a été envisagée à plusieurs reprises. La brique est en si mauvais état qu'il y a menace d'effondrement». Bref, «il y a longtemps qu'on a perdu le fil» esthétique ou architectural de l'édifice.

Avant de redessiner l'immeuble, l'architecte a décidé de conserver les éléments d'origine suivants: le bain comme tel, les colonnes, la charpente, la coupe. On souhaite également garder la cartouche. Sauf que, dans son cas, la concentration de fissures rend l'opération très délicate.

Cela étant, «on a favorisé la filière patrimoniale à la filière performance technique, mais sans faire un pastiche du style victorien. Notre intervention doit être clairement exprimée. Elle doit être une illustration de la Charte de Venise. A savoir: les interventions contemporaines ne doivent pas être une copie mais bien le reflet de leur époque. On ne peut pas faire un nouveau bâtiment en lui donnant l'allure d'un vieux bâtiment».

Selon les descriptions détaillées par M. Lapointe, tout a été fait pour garder le caractère d'origine. La seule chose qui changera se résume à ceci: le détail architectural. L'associé du cabinet Lemoyne, Lapointe, Magne promet que «le nouvel ensemble ne détonnera pas». Ne serait-ce qu'e par l'utilisation des matériaux et notamment de la brique.

parcouru coûte 20 ¢. De plus, une cotisation mensuelle de 22 \$ est imposée aux utilisateurs réguliers. Un simple coût de téléphone sera nécessaire pour réserver un véhicule. Une facture sera expédiée aux membres de la coopérative à la fin de chaque mois.

«Les gens sont intéressés à ce genre d'idée d'avoir une auto sans avoir à déboursé 5000 ou 10 000 \$ par année», croit Sylvain Auclair, qui veut faire sa part pour que diminue le nombre de voitures en circulation sur l'île de Montréal. Selon lui, le partage «rend l'utilisation de la voiture plus complémentaire aux autres moyens de transport. Ça diminue l'usage de l'automobile à moyen terme. Un kilomètre, c'est déjà ça. Ce sont des litres d'essence brûlés en moins».

L'achat ou la location d'un véhicule à long terme coûtent cher, rappelle M. Auclair. «Ce qui existe, c'est moins le désir de posséder une automobile que celui de pouvoir en utiliser une quand besoin est au plus bas coût possible», dit-il.

Au cours de la première année d'existence de la coopérative, M. Auclair prévoit une croissance de 150 à 200 personnes. Il devra éventuellement composer avec la concurrence, l'entreprise CommunAuto ayant l'intention de s'implanter d'ici le printemps dans Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce.

La tolérance est mise à mal dans les HLM «mixtes»

Une étude montre que les gens âgés s'accommodent difficilement de la cohabitation avec d'autres générations

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Les personnes âgées de 55 ans et plus qui habitent des HLM réservés à cette catégorie d'âge sont massivement «très satisfaites» de leur sort (71 % d'entre elles). Dans l'un de ces HLM montréalais, ce sont 100 % des occupants qui seraient même prêts à le recommander à un ami. La proportion des «très satisfaites» baisse toutefois à 40 %, pour le même groupe de 55 ans et plus, dans les HLM dits «mixtes», accessibles depuis quelque temps à des clientèles plus jeunes.

Cette perception d'une baisse de qualité de vie pour des aînés appelés à cohabiter avec d'autres générations est à première vue surprenante, puisqu'il pouvait s'agir au départ, selon l'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal, d'une chance offerte de dynamiser la vie sociale, d'éviter l'écueil de la ghettoïsation dans une société qui entend éviter l'exclusion. Il fallait aussi, disait-on en 1994, compenser la baisse de la demande de telles résidences dans certains quartiers et pallier l'abandon de subventions aux logements sociaux.

Les deux auteurs d'une étude de l'INRS-urbanisation (juillet 1997), intitulée *La Transformation de HLM pour personnes âgées en ensembles d'habitation mixtes*, Francine Dansereau et Jaël Mongeau, ont offert hier, lors d'un déjeuner-séminaire au siège de l'INRS-urbanisation, une réponse partielle au paradoxe constaté: «L'opposition à un mélange accru des groupes d'âge est pratiquement généralisée; les motifs le plus souvent invoqués renvoient aux perturbations engendrées par la présence d'enfants et de personnes souffrant de troubles mentaux». Il faudra donc, avant de poursuivre de tels projets de mixité, clarifier les enjeux pour les locataires visés et se plier à une négociation souple, suggèrent les auteurs.

De fait, dans les HLM homogènes, 87 % des aînés désirent demeurer «le plus longtemps possible» dans leur logis actuel (contre 48 % dans les ensembles mixtes).

Il est curieux de noter — à même les 121 questionnaires complétés, provenant de citoyens de souches très diversi-

fiées — qu'un grand nombre d'occupants de ces HLM, dont certains se plaignent de la présence de «racistes» —, estiment qu'il y a «des gens dans ce HLM qui n'ont pas leur place ici!». Plus de 65 % des occupants des HLM mixtes se disent tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec cet énoncé — 35 % dans les HLM homogènes. Le langage plutôt direct et cru utilisé par certains des interviewés tiendrait, selon Mme Dansereau, à «l'absence de censure» à mesure que ces gens au franc-parler avancent en âge. Il n'en demeure pas moins que la tolérance est mise à mal, surtout lorsque les habitudes acquises sont bousculées par des plus jeunes qui n'ont pas les mêmes intérêts (la plupart des comités de locataires sont, soit en veillesse, soit disparus dans ces HLM). On insinue aussi parfois que les nouveaux occupants ne sont pas bien sélectionnés, qu'ils n'ont pas un droit strict à un logement de ce type. Ou encore, des aînés ancrés dans leurs habitudes affirment que certains sont d'anciens patients d'hôpitaux psychiatriques «dont la médication n'est pas toujours adéquate» ou des gens ayant des problèmes d'alcool.

La recherche a bénéficié d'une subvention de 20 000 \$ de la SCHL et de l'Office municipal d'habitation. Elle a été effectuée en 1996 dans trois quartiers montréalais: Rosemont, Centre-Sud et Côte-des-Neiges, et porte sur six HLM, trois homogènes et trois mixtes auxquels on donne des noms fictifs. Leur description permet aux connaisseurs de les repérer. Ces HLM totalisent 475 unités de location occupées par des femmes dans une proportion allant de 61 % à 83 %.

Parmi les nombreuses données fournies par cette recherche, on peut retenir que, le soir, près des deux tiers des répondants se disent «très ou plutôt insécures», mais que sous cet aspect «l'âge est un facteur discriminant», l'insécurité étant davantage répandue chez les 70 ans et plus.

L'un des facteurs qui ont motivé la tenue de cette recherche est la réticence qu'avait suscitée le projet de l'OMH — révisé depuis à la baisse — de transformer 15 HLM pour aînés en ensembles mixtes. Tout indique que, désormais, on verra à ne pas brûler les étapes.



Voici un livre qui est passé inaperçu :

La famille en évolution: perspectives canadiennes
444 pages, 40,70 \$

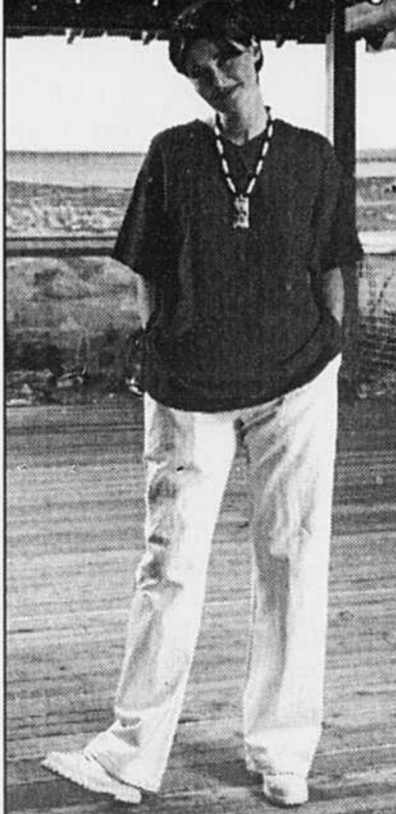
Auteurs : FREDERICK E. JARMAN ET SUSAN HOWLETT
Collaboratrices : MARY JEAN WOODS ET TILLY CRAWLEY

Excellente approche de la sociologie, l'anthropologie, la psychologie et la psychiatrie de la famille.

Un livre intéressant, vivant, concret et appliqué à la réalité canadienne.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

La collection coton de Tilley



Pour femmes et hommes:
«Sans repassage,
sans rétrécissement...
sans blague!»

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



Bell Canada
Avis de nomination

Bell Canada est heureuse d'annoncer la nomination de Sylvie Lalande au poste de première vice-présidente — communications et marché consommateur, Québec et de Pierre Shedleur au poste de premier vice-président marché secteur public, Québec. Ils relèvent de P. André Aubin, vice-président exécutif, Bell Canada et président, Québec.



Sylvie Lalande



Pierre Shedleur

Déjà responsable de l'ensemble des activités de communication de Bell au Québec depuis juillet 1997, Mme Lalande assume en plus, sur le même territoire, la gestion du marché consommateur et de l'ensemble des produits et services qui lui sont destinés.

Mme Lalande s'est jointe à Bell en juillet 1997. Auparavant, elle était présidente-directrice générale d'un regroupement d'entreprises chargé de développer un projet de commercialisation de services interactifs.

Diplômée en information culturelle de l'Université du Québec à Montréal, Mme Lalande possède une riche expérience de l'industrie des médias acquise chez Télémedia et Vidéotron.

Mme Lalande est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de l'Université de Montréal, du Théâtre du Nouveau Monde, de Carbone 14 et du Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias Bell.

Fondée en 1880, Bell Canada est la plus importante entreprise de télécommunications au Canada. La compagnie, dont le siège social est situé à Montréal, emploie 12 500 personnes au Québec. Bell contribue à l'essor économique du Québec en faisant affaires avec plus de 7 000 fournisseurs québécois, ce qui représente une dépense annuelle de 575 millions de dollars en biens de services. Grâce à ses 235 000 kilomètres de fibre optique et à ses équipements de commutation entièrement numériques, Bell permet au Québec de se positionner à l'avant-garde des nouvelles technologies en fournissant une gamme de plus en plus étendue de services évolués de transmission de la voix, de données et d'images à ses clients. Bell Canada est membre de Stentor, l'alliance des principales entreprises de télécommunications du pays.

M. Shedleur, à titre de responsable du développement de ce marché, contribue à renforcer la présence de Bell au Québec.

De février à décembre 1997, M. Shedleur était vice-président — secteur public et alliances stratégiques, Québec. Auparavant, il avait acquis une solide expérience des services publics au Québec, occupant divers postes en finances au sein du ministère de l'Éducation et du Conseil du trésor. En 1987, il était vice-président — finances à la CSST puis, est devenu par la suite président du conseil d'administration et chef de la direction de 1992 à février 1997.

M. Shedleur est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il exerce ses fonctions à Québec et à Montréal.

L'idée du partage des automobiles fait son chemin

Un deuxième projet de «voitures libre-service» est sur le point de se réaliser

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le partage de véhicules est une idée qui fait peu à peu son chemin à Montréal, où un deuxième service de «voitures libre-service» est sur le point de voir le jour.

La Coopérative montréalaise de partage de véhicules, mise sur pied par Sylvain Auclair, doit en principe lancer ses activités à la fin du mois de février dans les quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. M. Auclair espère attirer au départ de 40 à 60 membres. Ce derniers disposeront en tout temps d'une flotte de cinq véhicules neufs, tous des modèles Tercel de Toyota.

M. Auclair s'inspire du service déjà instauré par Benoit Robert à Québec (Auto-Com) et à Montréal (CommunAuto). Il en coûte 400 \$, remboursables en cas de départ, pour devenir membre de la nouvelle coopérative. Pour un utilisateur occasionnel (moins de 250 kilomètres par mois), la location d'une voiture coûte 1,8 \$ de l'heure (au maximum 18 \$ par jour) et 28,5 ¢ additionnels par kilomètre parcouru.

Pour ceux qui font plus de 250 kilomètres par mois, la tarification horaire reste la même, mais chaque kilomètre

• LES ACTUALITÉS •

L'exposition sur l'Holocauste n'ira pas au Musée de la guerre

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Musée canadien de la guerre donnera suite à son projet d'agrandissement, mais sans la controversée salle consacrée à l'Holocauste, a fait savoir à Ottawa, hier, la présidente du Musée canadien des civilisations, Adrienne Clarkson.

Le projet ira de l'avant le plus rapidement possible, l'espace supplémentaire étant consacré à l'histoire militaire du Canada, a indiqué Mme Clarkson par voie de communiqué.

Entre-temps, le Musée canadien des civilisations, duquel dépend le Musée canadien de la guerre, se mettra à la recherche de locaux pouvant accueillir l'exposition consacrée à l'Holocauste. «L'histoire de l'Holocauste sera mieux racontée dans un édifice distinct lui étant entièrement consacré», a déclaré Mme Clarkson.

Annoncée en novembre dernier, l'inclusion d'une exposition sur l'Holocauste à même le projet d'agrandissement du Musée canadien de la guerre avait suscité la colère des anciens com-

battants. Ces derniers affirmaient ne pas avoir été consultés, se disant en outre opposés à l'ouverture d'une salle sur l'Holocauste dans un musée consacré à l'histoire militaire canadienne.

Ils souhaitaient donc que cette exposition soit montée ailleurs qu'au Musée canadien de la guerre, à l'instar d'ailleurs d'organisations juives de premier plan.

Un sous-comité du Sénat a tenu pendant une semaine des audiences sur la question, au cours desquelles les anciens combattants ont fait part de leur mécontentement quant à la façon dont ce dossier avait été mené. Mme Clarkson a elle-même reconnu que le tout était empreint de maladresse, souhaitant davantage de collaboration entre les parties.

Hier, le président du Conseil national des associations d'anciens combattants, Cliff Chadderton, s'est dit satisfait de la décision annoncée le jour même, se réjouissant notamment du fait que le projet d'agrandissement du Musée canadien de la guerre se poursuivrait sans plus tarder.

Armes de destruction massive

Axworthy réaffirme l'importance du régime d'inspection de l'ONU en Irak

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a réaffirmé mardi soir que le régime d'inspection institué par l'ONU en Irak était d'une importance cruciale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive.

Dans un discours prononcé devant un comité d'experts, qui rendait public un important rapport de la Fondation Carnegie sur la prévention des conflits meurtriers, le ministre a rappelé que, si la communauté internationale «a construit [depuis 1920] un rempart juridique impressionnant contre les armes chimiques et biologiques», elle manquait «dangereusement d'outils efficaces pour l'application de [ces] instruments juridiques face aux nouvelles menaces».

Cette lacune, a dit le ministre, est le résultat de la trop grande concentration des efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire pen-

dant toute la guerre froide. «À notre époque où les armes de destruction sont aussi meurtrières que facilement accessibles, nous avons un pressant besoin de nouveaux outils.»

Selon M. Axworthy, la Commission spéciale de l'ONU sur le désarmement de l'Irak, l'UNSCOM, est l'un de ces outils nécessaires «pour éliminer d'Irak les armes de destruction massive et pour faire en sorte que ces armes ne soient jamais plus mises au point». Le ministre a fait remarquer qu'un échec de l'UNSCOM «laisserait le champ libre aux terroristes et aux dictateurs qui font des armes chimiques et biologiques leur arsenal de prédilection.»

M. Axworthy a justifié l'appui canadien à la position américaine dans l'affaire irakienne en rappelant que le régime de Bagdad avait employé, dans les années 80, «des armes chimiques contre les Iraniens et contre sa propre

population kurde à dix occasions au moins». La crise qui braque l'Irak contre une partie de la communauté internationale a éclaté lorsque le gouvernement irakien a interdit à l'UNSCOM l'inspection de sites présidentiels et a lié cette question à une levée de l'embargo.

Selon les résolutions adoptées par les Nations unies au lendemain du conflit avec l'Irak en mars 1991, l'embargo contre ce pays ne peut être levé avant que l'UNSCOM ait certifié qu'il ne possède plus d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques ou de missiles de plus de 150 kilomètres de portée.

Le Conseil de sécurité a rejeté le moratoire irakien, alors que les États-Unis se sont dits prêts à frapper militairement l'Irak pour détruire son arsenal chimique et biologique. La position américaine a été endossée par l'Australie, le Canada, la Nou-

velle-Zélande, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et une dizaine de pays européens.

Il y a deux semaines, Londres a publié un rapport sur l'arsenal irakien qui affirmait que les inspecteurs de l'ONU n'avaient pas trouvé trace de 600 tonnes d'un composant permettant de fabriquer 200 tonnes de l'agent mortel VX.

Selon les observateurs, l'insistance irakienne à empêcher l'inspection des sites présidentiels renforce la théorie de Washington que le président Saddam Hussein doit y cacher des armements.

Répondant aux critiques de plusieurs groupes pacifistes, qui accusent le Canada de s'être aligné sans condition sur la position américaine, le ministre a rappelé une des conclusions du rapport de la Fondation Carnegie sur les conflits meurtriers. «Au cours de la phase aiguë d'une crise, il peut être nécessaire de prendre des mesures fermes pour priver les belligérants d'armes et de munitions.»



Lloyd Axworthy

EN BREF

Médicament contre les accidents cérébrovasculaires...

(Le Devoir) — Un médicament utilisé pour prévenir les crises cardiaques permet de réduire de 28 % le risque de subir un accident cérébrovasculaire chez les patients atteints d'une maladie coronarienne. Voilà du moins ce que conclut une vaste étude menée à l'échelle internationale sur plus de 4000 hommes et femmes, qui ont reçu cette statine normalement prescrite pour prévenir la crise cardiaque. Ce type de médicament est utilisé pour réduire le taux de cholestérol dans le sang, souvent en complément d'une diète.

... et contre la sclérose en plaques

(PC) — Les personnes atteintes de sclérose en plaques qui n'ont pas encore atteint la phase ultime du développement de la maladie peuvent jouir depuis deux semaines d'un médicament anti-inflammatoire qui retarde la progression de leurs incapacités. Le médicament, familièrement appelé le Rebif, retarde les poussées d'inflammation de la moelle épinière et du cervelet, en plus de réduire la durée de ces poussées. Aussi, il prolonge le délai d'apparition de la phase ultime de la maladie, qui apparaît habituellement après une vingtaine d'années de rémission. Lors de poussées d'inflammation, la sclérose en plaques provoque des problèmes de vision et de coordination, de même que des faiblesses. Son caractère irréversible et dégénératif confine ultimement à l'impotence. Selon le neurologue Pierre Duquette, du centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Rebif consolide les acquis sur la lutte à la sclérose en plaques et offre des progrès encourageants aux personnes atteintes.

Morrison : fin de l'enquête préliminaire

Halifax (PC) — L'enquête préliminaire d'une femme médecin accusée du meurtre de l'un de ses patients s'est conclue par la présentation des derniers témoignages, hier à Halifax, en Nouvelle-Écosse. On saura le 27 février si Nancy Morrison devra se défendre d'une accusation de meurtre prémédité ou d'une autre de moindre gravité. La Couronne souhaite que l'accusation soit réduite à celle d'homicide sans préméditation. Condamné par le cancer, Paul Mills, 65 ans, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, est décédé en novembre 1996, alors qu'il se trouvait dans une unité de soins intensifs du Centre des sciences de la santé Reine Elizabeth II, à Halifax.

Liban : des précautions

Beyrouth (Reuter) — L'ambassade canadienne au Liban conseille aux citoyens canadiens de prendre certaines précautions en relation avec la crise du Golfe, notamment en maintenant des réserves de nourriture suffisantes pour une semaine et en s'assurant que leurs véhicules sont en bon état de marche en prévision d'un long trajet. Il ne semble y avoir aucune menace directe contre les Canadiens au Liban, mais cette situation pourrait changer rapidement et sans préavis, dit l'ambassadeur Daniel Marchand dans une lettre distribuée par l'ambassade. L'ambassade ne conseille pas aux Canadiens de quitter le Liban, mais elle leur recommande d'être prêts en prévision d'une possible situation d'urgence.

chirurgie
santé mentale
services sociaux

Le défi de l'accès
13 façons d'améliorer l'accessibilité à notre réseau de la santé et des services sociaux

286-5618
www.rss06.gouv.qc.ca

Nous lançons un défi à tous.

Les compressions majeures dans la santé et les services sociaux sont derrière nous, mais un objectif demeure: comment utiliser le plus judicieusement les 3,1 milliards de dollars qui y sont consacrés chaque année? Nous lançons ces jours-ci à la consultation un nouveau plan d'amélioration des services pour les trois prochaines années sur l'île de Montréal.

Au cœur du projet: «le défi de l'accès». Il consiste à réduire en priorité l'attente dans des secteurs névralgiques tels la chirurgie cardiaque, la neurochirurgie, les urgences et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour améliorer les services à la population, la Régie régionale propose d'injecter 80 millions de dollars sur trois ans tout en réalisant des économies dans les services administratifs et de soutien.

Partagez-vous ces choix? Êtes-vous d'accord avec les priorités concrètes mises de l'avant par la Régie régionale? Un document intitulé «Le défi de l'accès» vous en dévoile davantage. Appelez-nous pour

vous le procurer et pour nous faire part de vos commentaires. Ce défi, nous voulons le partager avec vous.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE
286-5618
www.rss06.gouv.qc.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le fisc et le transport maritime

Martin essuie un feu nourri

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa — L'opposition a torpillé hier le ministre des Finances, Paul Martin, blanchi la veille d'allégations de conflit d'intérêts par le conseiller en éthique du gouvernement fédéral.

Tous les partis d'opposition confondus à Ottawa s'inquiétaient de la portée d'un changement à la Loi sur l'impôt avantageant les compagnies de transport maritime international. Or, M. Martin détient des intérêts dans ce domaine. Il a cependant confié la gestion de ses avoirs à une fiduciaire sans droit de regard lorsqu'il est devenu ministre.

Après une enquête de deux semaines, le conseiller en éthique du gouvernement, Howard Wilson, a indiqué mardi, devant un comité parlementaire, que M. Martin n'était pas au courant du potentiel de conflit d'intérêts que comportait le projet de loi.

M. Wilson s'est notamment entretenu avec le vice-président de la Canada Steamship Line (CSL), propriété de M. Martin, avant de tirer ses conclusions. Il a pu apprendre que la CSL n'avait aucunement l'intention de se prévaloir des avantages fiscaux qui pourraient résulter de l'application de la loi refondue.

Ces quelques articles du projet de loi omnibus C-28, modifiant la Loi sur l'impôt, a vu le jour à la suite d'une demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui voulait encourager les investisseurs étrangers à s'établir dans cette province, a dit Howard Wilson.

«M. Martin n'a rien à voir avec la question», a déclaré M. Wilson devant le Comité permanent des Finances. Les me-

sures prises pour éviter de mettre ce dernier dans une situation de conflits d'intérêt apparent ont fonctionné [...] Une chose est claire: les allégations sont dénuées de fondement. M. Martin ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts.

Le Bloc québécois, dont l'ire avait provoqué l'enquête du conseiller en éthique, le Parti conservateur, le NPD et le Reform Party s'en sont pris hier au ministre Martin et à M. Wilson. «Quelle est l'utilité d'un conseiller éthique s'il approuve des comportements non éthiques?», a demandé le député réformiste Monte Solberg.

Du côté du Bloc, Michel Gauthier a déploré le fait que le président du Comité des finances ait refusé de créer un comité spécial pour entendre des témoins et clarifier davantage cette affaire. Les quatre partis d'opposition organisent aujourd'hui une conférence de presse conjointe pour faire le point.

En Chambre, le premier ministre a défendu une fois de plus son ministre des Finances. Selon Jean Chrétien «tout le monde au Canada» sait que M. Martin et sa famille sont propriétaires d'une entreprise maritime.

«Les allégations sont dénuées de fondement», a-t-il dit. «M. Martin ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts», a dit Howard Wilson. [...] C'est clair et net qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et je maintiens ce que j'ai toujours dit, c'est-à-dire que le ministre s'est très bien comporté et qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour n'avoir aucun conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts.»

Selon M. Chrétien, c'est le secrétaire d'État aux institutions financières, et non M. Martin, qui s'est occupé des aspects du projet de loi C-28 touchant le transport maritime international.



Paul Martin

Le sénateur Thompson reste au Mexique

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le sénateur Andrew Thompson ne s'est pas présenté comme on le lui avait demandé devant le comité du Sénat, hier, pour justifier ses absences répétées de la Chambre haute.

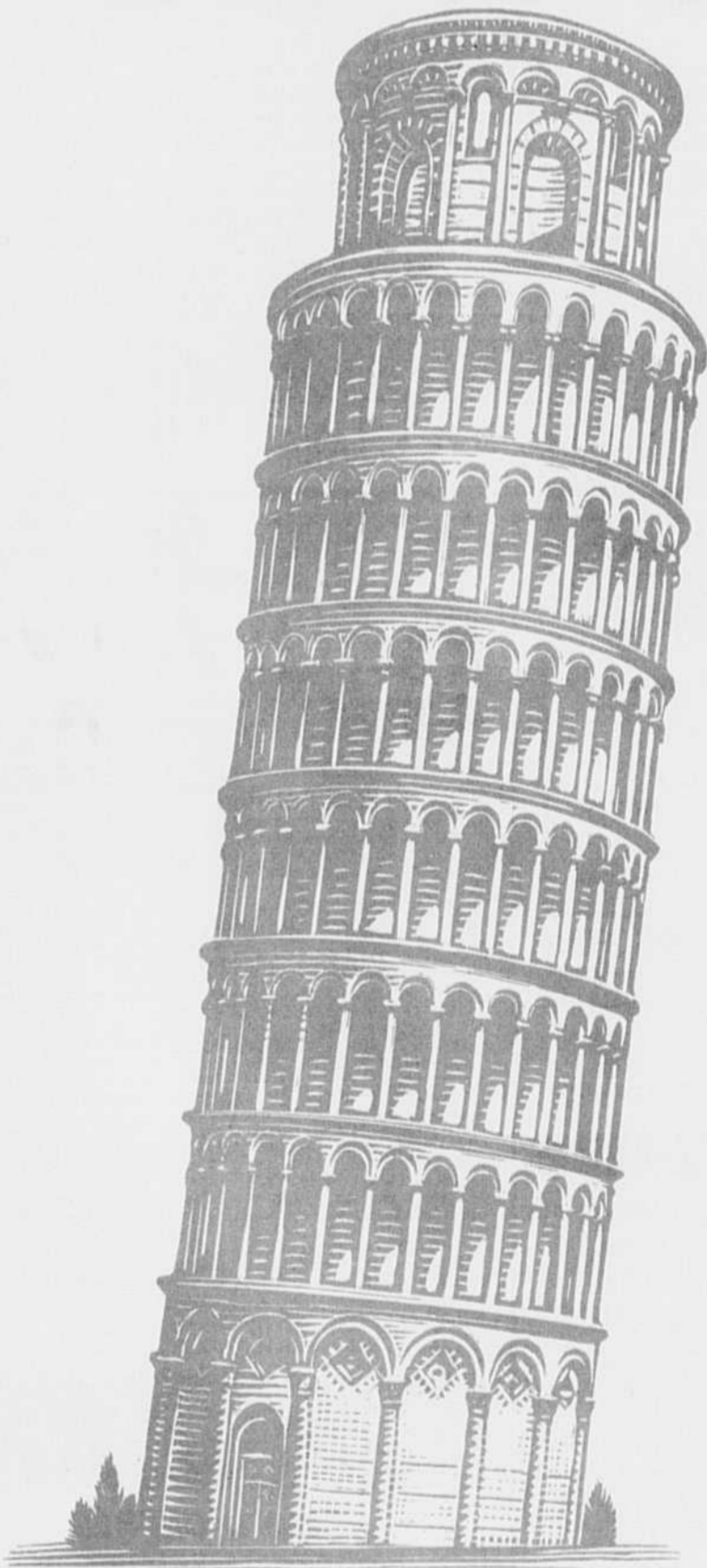
Dans une lettre envoyée au comité par télécopieur, le sénateur affirme que ses médecins lui ont dit que sa santé ne lui permettait pas d'effectuer le voyage de sa résidence de La Paz, au Mexique, jusqu'à Ottawa. «En aucun temps n'ai-je voulu faire outrage au Sénat», écrit-il. Je respecte l'institution. Quand les médecins me jugeront capable de voyager, je me présenterai.» Les sénateurs ne cachent pas la colère que leur inspire l'absentéisme chronique de leur collègue, qui attire beaucoup d'attention depuis quelques semaines. Ils ont d'ailleurs débattu de la possibilité d'expulser M. Thompson ou de lui imposer une amende pour ses absences. Cependant, l'expulsion d'un sénateur n'a aucun

précédent, et certains experts soutiennent que la Constitution ne prévoit pas une telle mesure.

Invoquant «le discrédit jeté sur le Sénat par la farce d'Andrew Thompson», le sénateur conservateur Ron Ghitter a profité d'un débat sur la réforme de la Chambre haute, hier, pour réclamer l'adoption d'un Sénat élu ou d'une méthode non partisane de sélection des sénateurs. Il s'est dit en faveur d'une représentation régionale égale — par provinces ou régions — et d'un mandat maximal de 10 ans.

Le sénateur Ghitter n'a pas parlé du problème précis à l'origine de l'actuelle controverse, soit les règles floues sur la présence aux séances du Sénat. M. Thompson, qui est à deux ans de l'âge de la retraite obligatoire pour les sénateurs (75 ans), a participé à 47 séances du Sénat au cours des 14 dernières années — et ne s'est présenté que 14 fois depuis le débat sur la TPS, en 1990. Mais techniquement, il n'a enfreint aucun règlement du Sénat, parce qu'il n'a pas manqué deux sessions consécutives complètes.

La Cour suprême est comme la Tour de Pise...



elle penche toujours du même côté!

T rès souvent, la Cour suprême a penché... contre le Québec. Elle a affaibli la capacité de l'Assemblée nationale à défendre la langue française. Elle a enlevé au Québec son droit de veto sur les changements à la constitution. Elle a réduit les pouvoirs du Québec en matière de culture en l'empêchant de maîtriser les télécommunications. Elle a mis des bâtons dans les roues de la loi québécoise qui réglemente les dépenses électorales et référendaires, et elle a obligé le directeur général des élections du Québec à abandonner ses poursuites contre ceux qui ont enfreint la loi pendant la campagne référendaire.

Cette semaine, c'est maintenant au tour de la démocratie québécoise d'être au banc des accusés.

Il n'est donc pas étonnant que le recours devant la Cour suprême soit l'un des principaux éléments du Plan B du gouvernement fédéral pour intimider les Québécoises et les Québécois. Ottawa veut que sa Cour affirme que l'avenir du Québec n'est pas entre les mains du peuple québécois, mais entre celles des juges et des politiciens du Canada.

La démocratie aura le dernier mot : «Il n'y a qu'un tribunal pour décider de l'avenir politique du Québec, c'est le peuple du Québec.»

— Lucien Bouchard

Rassemblement pour le respect de la démocratie. Le vendredi 20 février 1998 à 18 h 30.

Palais des Congrès de Montréal
201, rue Viger Ouest

Parti Québécois

D'abord les impôts, dit Charest

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa — À la veille de la présentation du budget fédéral, le chef du Parti conservateur (PC), Jean Charest, a exigé une réduction d'impôts pour les Canadiens.

La création de bourses du millénaire pour les étudiants, un projet dont le premier ministre Jean Chrétien a fait l'éloge mardi, a par ailleurs suscité à nouveau la controverse, autant au PC qu'au Bloc et au Reform.

Le chef du Parti conservateur estime qu'Ottawa devrait plutôt consacrer un éventuel surplus budgétaire à la réduction du fardeau fiscal des contribuables canadiens. «On ne peut pas attendre, il faut commencer à réduire les impôts immédiatement», a dit M. Charest, qui présentait hier la politique budgétaire de sa formation.

Le PC a proposé une série de mesures pour redresser la situation financière du pays. Entre autres:

- faire passer de 6456 à 10 000 \$ l'exemption d'impôts personnelle de base;
- supprimer la surtaxe de 3 % imposée pour la réduction du déficit;
- accorder un crédit d'impôts couvrant jusqu'à 17 % des coûts d'intérêt des prêts étudiants;
- exonérer d'impôts les contributions allant jusqu'à 4000 \$ à un Régime enregistré d'épargne-études;
- hausser le plafond des contributions à un REER;
- indexer la prestation pour enfants;
- indexer les tranches d'imposition;

■ augmenter la déduction accordée aux petites entreprises. «Nous n'attendrions pas un équilibre budgétaire pour réduire les impôts. Nous les réduirions immédiatement», a affirmé M. Charest, pour qui les promesses du Livre rouge sont insuffisantes.

Le premier ministre Jean Chrétien a par ailleurs dû défendre son projet de bourses du millénaire hier.

Jean Charest estime que ce programme ne tient pas compte du «problème le plus criant» chez les étudiants, à savoir l'endettement. La dette moyenne des étudiants à travers le pays est de 25 000 \$. «Le programme est pour qui? Est-ce que ce sera un souvenir à la mémoire de Jean Chrétien ou est-ce que ce sera pour aider les étudiants?», s'est interrogé M. Charest.

«Nous sommes préoccupés [par la situation]», a dit M. Chrétien, sans plus, invitant ses collègues de la Chambre des communes à attendre le dépôt du budget, mardi.

Le Bloc québécois s'est également élevé contre les bourses du millénaire, estimant que ce vaste projet, évalué entre 800 millions et trois milliards de dollars, empiétait sur un champ de compétence exclusif aux provinces.

Cet argument n'a pas semblé convaincre le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion. «L'aide financière aux étudiants est depuis toujours une responsabilité partagée et je ne connais pas un seul gouvernement fédéral dans le monde dans les pays développés qui ne se mêle pas d'aider ses citoyens à avoir accès aux institutions d'éducation. Les Canadiens ont le droit de recevoir l'aide de leur gouvernement fédéral.»

EN BREF

300 000 \$ à Pro-Démocratie: l'opposition gronde

(Le Devoir) — Le Parti libéral et l'Action démocratique critiquent vigoureusement la décision du gouvernement Bouchard d'accorder une aide de 300 000 \$ au groupe Pro-Démocratie, un regroupement de citoyens de plusieurs tendances politiques dénonçant le renvoi à la Cour suprême. Par voie de communiqué, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, a expliqué la décision de son gouvernement par le fait qu'il appuyait les objectifs de Pro-Démocratie. Québec accepte de soutenir financièrement un organisme qui veut permettre à la population de prendre part au débat sur le droit à l'autodétermination. Toutefois, la critique libérale Christos Sirros se demande où sont les priorités du gouvernement. Il qualifie de «honte» le fait de servir la propagande alors que les urgences débordent. De son côté, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, déclare que la subvention à Pro-Démocratie ne servira qu'à stimuler les chicanes constitutionnelles. Il s'étonne de cette dépense d'autant plus que les audiences de la Cour suprême sont presque terminées.

Début des audiences de la CAI le 4 mars

(Le Devoir) — La Commission d'accès à l'information tiendra ses audiences publiques sur les allégations de fuite de renseignements confidentiels au ministère du Revenu à partir du 4 mars au Centre des congrès de Québec. Le banc des commissaires sera constitué du président Paul-André Comeau ainsi que de Me Michel Laporte et Me Roberto Iuticone. Les audiences, auxquelles participeront le premier ministre Lucien Bouchard et ses ministres Roger Bertrand et Rita Dionne-Marsolais se tiendront à raison de trois jours par semaine.

Nouveau président au Conseil des relations du travail

Ottawa (PC) — Paul Lordon, un Canadien issu des Maritimes, expert en droit, a été nommé hier à la tête du Conseil canadien des relations du travail. Il succède à Ted Weatherill, congédié pour ses dépenses abusives. Le ministre du Travail, Lawrence MacAulay, a annoncé que M. Lordon entrera en fonction le 16 mars. M. Lordon est actuellement président du Conseil de l'emploi et du travail du Nouveau-Brunswick et président du Conseil de la paye de la Gendarmerie royale du Canada. Son nouveau poste comporte une rémunération pouvant atteindre 155 000 \$ par an. Son prédécesseur a été licencié le mois dernier après huit années au cours desquelles il avait accumulé des comptes de dépenses extravagantes, incluant 700 \$ pour un dîner pour deux à Paris. M. Weatherill a contesté son congédiement en cour, et a perdu. Le Conseil des relations du travail supervise les relations de travail de 700 000 Canadiens.

Parizeau applaudit à la «formidable coalition» du Québec

PRESSE CANADIENNE

Sherbrooke — Lorsque le Québec sera devenu souverain, l'histoire retiendra que le point tournant de toute cette saga aura été la déclaration du cardinal Jean-Claude Turcotte qui, en affirmant que la décision ultime revenait aux Québécois et non à la Cour suprême, a permis de connaître les positions des fédéralistes et a créé du coup «une formidable coalition» en faveur du respect de la décision du peuple québécois.

Plutôt silencieux depuis son retrait de la vie politique, l'ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, a profité du renvoi fédéral sur le droit du Québec à faire sécession pour prononcer hier une allocution fort prisée devant quelque 250 personnes réunies à l'Université de Sherbrooke.

D'entrée de jeu, M. Parizeau a reconnu qu'il n'existait aucune disposition dans la Constitution canadienne permettant à une province de faire sécession. «On pourrait dire que ce qui n'est pas interdit est, par conséquent, autorisé. C'est un vieux principe de droit. Mais ce n'est pas comme ça que la question a été posée. On demande plutôt: est-ce qu'une déclaration unilatérale de souveraineté est autorisée? Les juges doivent répondre non. Mais ils sont un peu piégés.»

Piégés, les juges, de même que le gouvernement fédéral, parce que, dans sa stratégie, le Québec entend proposer une négociation de partenariat avec le gouvernement fédéral dans l'éventualité d'une réponse positive à un troisième référendum. Pas question, donc, de déclarer unilatéralement la souveraineté. «Et si les négociations ne marchent pas, on y va quand même parce qu'on aura dans notre poche une déclaration de souveraineté», de prévoir Jacques Parizeau. La démarche du fédéral consiste à faire affirmer qu'il n'y a pas de moyen démocratique d'obtenir la souveraineté. Les juges ont plus qu'une patate chaude entre les mains. En fin de compte, si la Cour suprême et le gouvernement fédéral en venaient à la conclusion qu'il n'existe effectivement aucun moyen démocratique permettant à une province d'accéder à sa souveraineté, la partie n'en serait que plus facile. «On n'aurait qu'à tenir une élection référendaire. C'est plus facile à gagner», dira M. Parizeau sur un ton ironique.

Par ailleurs e député libéral de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, qualifie «d'hypocrites» les leaders souverainistes Lucien Bouchard et Jacques Parizeau, qui invoquent la démocratie dans le dossier dont la Cour suprême est saisie, mais qui cachent le «plan O» à la population québécoise. «Il n'y a pas d'autodétermination possible dans la cachette et la tromperie, dans l'astuce et l'arnaque», a lancé le député Fournier devant la presse pour faire suite à l'intervention de M. Parizeau à Sherbrooke. Le député libéral faisait allusion au refus du gouvernement de dévoiler ce que les fédéralistes appellent «le plan O», c'est-à-dire la stratégie du gouvernement du Parti québécois à l'automne 1995 pour faire face aux mouvements financiers susceptibles de se produire à la suite d'une victoire référendaire de la souveraineté.

LE DEVOIR

LE MONDE

Mission périlleuse pour le calme et courtois Annan

Le numéro un de l'ONU connaît bien les champs de mines diplomatiques

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, entame avec le «soutien total» du Conseil de sécurité une mission de la dernière chance qui le conduira à Bagdad aujourd'hui pour d'ultimes discussions destinées à éviter des frappes américaines contre l'Irak.

EVELYN LEOPOLD REUTERS

Nations unies — Le courtois mais opiniâtre Kofi Annan conduit ce week-end à Bagdad la mission la plus périlleuse de sa carrière de diplomate, pourtant chevronné, au sein des organisations internationales.

L'enjeu pour le diplomate ghanéen, qui dirige l'ONU depuis 13 mois, est d'éviter un conflit aux effets potentiellement dévastateurs pour le Moyen-Orient entre l'Irak et l'armée alliée, principalement américaine, massée dans la région.

Calme et patient, Annan subissait depuis quinze jours les pressions de presque tous les pays du monde pour «aller au charbon» — se présenter à Saddam Hussein pour le convaincre de se plier à la loi de la majorité internationale.

Convaincu qu'il y serait acculé in fine, il a passé des heures à son téléphone avec les acteurs de la crise, dont le président Bill Clinton et le vice-pre-

mier ministre irakien Tarek Aziz, afin de mettre le maximum de chances de son côté. «Mais sans aucune garantie de succès», souligne son porte-parole Fred Eckhard.

Annan, qui aura 60 ans en avril, ne souffrirait sans doute pas personnellement d'un éventuel échec tant sa mission paraît impossible. Sans compter qu'il a survécu à d'autres traversées de champs de mines diplomatiques. Il a occupé des dizaines de postes au sein des Nations unies partout dans le monde dont l'avant-dernier, extrêmement sensible, de responsable des opérations de maintien de la paix de l'Organisation.

L'échec des casques bleus en Bosnie ou leur fiasco en Somalie ne lui ont pourtant pas collé à la peau. Ils ont été imputés à son prédécesseur Boutros Boutros-Ghali. Selon le représentant de la Bosnie à l'ONU, Mohamed Sacirbey, qui a beaucoup à redire sur l'action des Nations unies, «les gens font confiance à Annan parce qu'il est honnête» et qu'il ne cherche jamais à se réfugier derrière un argument spéculatif.

Annan n'est un novice ni en missions délicates ni au Moyen-Orient. Au lendemain de l'invasion du Koweït, en 1990, il avait ainsi été dépêché sur place pour rapatrier les 900 membres du personnel de l'ONU, négocier la libération des Occidentaux pris en otages et résoudre le problème du demi-million d'Asiatiques bloqués sur place.

Malgré sa carrière d'apparatchik onusien, les Etats-Unis, qui ne voulaient plus de Boutros Boutros-Ghali, ont été son plus ardent parrain à la tête de l'ONU. Aussi devra-t-il démontrer aujourd'hui au monde islam-arabe qu'il n'est pas une marionnette de Washington.

Membre d'une famille de négociants de l'ethnie Fante, il est d'une famille de cinq enfants, dont un frère jumeau. D'abord marié à une Nigérienne dont il a eu un fils et une fille, il est remarié à une avocate et artiste suédoise, nièce du diplomate Raoul Wallenberg qui s'est illustré en sauvant des milliers de Juifs en Hongrie durant la Seconde Guerre mondiale.



Kofi Annan

Annan est diplômé d'économie du Macalester Collège de St. Paul du Missouri et a suivi les cours de l'Institut des hautes études internationales de Genève, où il a rejoint l'Organisation mondiale de la santé. Il décrochera ultérieurement une maîtrise de gestion au Massachusetts Institute of Technology. Calme, voire imperturbable, il est aussi capable d'humour vache. Durant la course à la succession de Boutros, où la France s'opposait à sa candidature au motif qu'il était un vrai francophone, il s'était défendu en exhibant son «anglais avec accent français».

BOSNIE - HERZÉGOVINE

L'OTAN maintiendra sa présence militaire

REUTERS

Bruxelles — L'OTAN a officiellement décidé hier de maintenir en Bosnie une présence militaire équivalente, au moins au début, à la force actuelle, après l'expiration du mandat de la Sfor, en juin prochain.

«Les 16 ambassadeurs sont parvenus aujourd'hui à un accord sur une force de suivi», a déclaré un responsable allié.

Les quelques 30 000 hommes de la SFOR (pour Force de stabilisation) actuellement stationnés en Bosnie resteront donc sur place au moins jusqu'aux élections de septembre, échéance à partir de laquelle l'Alliance atlantique espère pouvoir réduire graduellement sa présence sur le terrain.

«Il y aura une présence substantielle en Bosnie après l'expiration du mandat actuel, avec une révision en septembre qui pourrait entraîner une réduction significative si les conditions de sécurité le permettent», a dit le responsable.

Les experts militaires de l'OTAN estiment qu'une force de 20 000 à 25 000 hommes devrait être suffisante après les élections législatives à haut risque de septembre. Cela permettrait de soulager les pays qui disposent des contingents les plus importants dans la force actuelle de 34 000 hommes — les Etats-Unis (8500 hommes), le Royaume-Uni (5000 hommes) et la France (4500 hommes).

La décision prise par les ambassadeurs est préliminaire, dans la mesure où elle doit encore être présentée vendredi aux pays qui, comme la Russie, font partie de l'opération.

Elle permet aux militaires de l'OTAN d'entamer leur planification pour le maintien des troupes et la mo-

dification éventuelle de leur mission, en attendant le feu vert de l'ONU.

Contrairement à ce qui était attendu, la force ne changera pas de nom, alors que les diplomates alliés estimaient que la dénomination «D-FOR», pour force de dissuasion, conviendrait mieux que SFOR à la mission que l'OTAN veut lui voir jouer. Mais le coût inhérent à l'opération, notamment pour repêcher les véhicules alliés, a dissuadé l'OTAN.

En outre, et contrairement à ce qui s'était passé depuis 1995 pas de nom, alors que les diplomates alliés estimaient que la dénomination «D-FOR», pour force de dissuasion, conviendrait mieux que SFOR à la mission que l'OTAN veut lui voir jouer. Mais le coût inhérent à l'opération, notamment pour repêcher les véhicules alliés, a dissuadé l'OTAN.

Le maintien d'une force pratiquement inchangée en Bosnie ne faisait plus de doute depuis qu'en décembre dernier les Etats-Unis avaient annoncé leur intention de continuer à participer au maintien de la paix dans ce jeune pays.

Les alliés européens des Etats-Unis avaient fait savoir qu'ils étaient favorables à la prolongation d'une présence militaire tant que la situation ne serait pas stabilisée, mais uniquement aux côtés des soldats américains.

Selon des diplomates européens, le président Bill Clinton s'est rendu compte que les Etats-Unis jouaient leur crédibilité de grande puissance sur ce dossier, malgré les réticences du Congrès devant le maintien des «boys» sur le sol bosniaque.

Il reste maintenant à préciser le rôle exact que devra jouer la «nouvelle» SFOR dans une Bosnie où la nouvelle direction serbe, plus modérée, permet à la communauté internationale d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

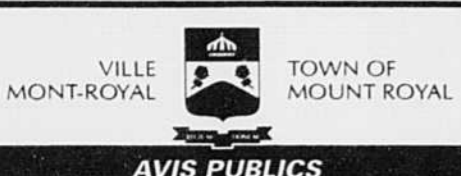
AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340



AVIS PUBLICS

ADOPTION ET TENUE DE DEUX REGISTRES LE 26 FÉVRIER 1998 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° E-9801 ET E-9802

- AVIS PUBLIC est donné aux personnes habiles à voter avant le droit d'être inscrits sur la liste référendaire de la Ville Mont-Royal de ce qui suit: 1. À sa séance ordinaire tenue le 16 février 1998, le conseil municipal de la Ville Mont-Royal a adopté les règlements d'emprunt suivants: RÈGLEMENT N° E-9801 et E-9802...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO 500-02-041768-966, BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse -vs- SERVICE DE LIVRAISON MANU MAX INC., Partie défenderesse. Le 31ème jour de mars 1998 à 10h00, au 2414, PLACE MERINEAU, STE-ROSE, LAVAL, QC, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de SERVICE DE LIVRAISON MANU MAX INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 système informatique avec écran Fellowes, coul. beige & acc. 1 fax de marque Fujitsu DEX 80, coul. beige & acc. 1 imprimante de marque Epson LX-810 B, coul. beige & acc. 1 photocopieuse de marque Panasonic FP-1270, coul. beige & acc. et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414 - Fax: 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR, NO: 700-02-002842-921 - Bref d'exécution, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- SALCO CONSTRUCTION INC., Partie défenderesse. Le 29ème jour de février 1998 à 10h00, au 3420, BOUL. STE-ROSE, Laval, QC, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de SALCO CONSTRUCTION INC., saisis en cette cause, consistant en: Camion de marque Nissan 4X4, pelle hydraulique marque TWIV. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL AVELINE, huissier du district de Terrebonne, Aveline, Aveline, HUISSIERS - (514) 229-4329, 646, rue Valiquette, C.P. 204, Ste-Adèle, P.Q. J0R 1L0

Hydro Québec APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et les environs: 840-4903 Extérieur: 1-800-324-1759

VILLE DE MONTRÉAL-NORD APPEL D'OFFRES PROTECTION CATHODIQUE DE CONDUITES D'EAU Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: «SOUMISSION - PROTECTION CATHODIQUE - CONTRAT NO 612» adressées à la soussignée à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à seize heures trente (16 h 30), le mardi 10 mars 1998 pour les travaux suivants: CONTRAT N° 612: Fourniture et installation d'anodes sacrificielles pour la protection cathodique de conduites d'eau dans diverses rues de la Ville. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Directeur du Génie et de l'Urbanisme de la Ville. Ces formules de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus au bureau du Chef de la Division de l'Approvisionnement, monsieur Yvon Ménard, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix. Veuillez noter que les heures de bureau sont les suivantes: 8 h 30 à midi et 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % de la valeur totale de la soumission et de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du conseil le 10 mars 1998 à vingt heures (20 h) à la Salle des Délibérations, 11155, avenue Hébert, Montréal-Nord. DONNÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 19 FÉVRIER 1998. Le greffier, Me Hélène Simoneau

NO. 505-12-018689-987 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) NOELIA CORTES Requêteur C. ANTONIO CLAUDIO PALMA-CASANGA Intimé ASSIGNATION ORDRE est donné à ANTONIO CLAUDIO PALMA-CASANGA de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, salle JC.31, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de l'action en divorce a été remise au greffe à l'intention de Antonio Claudio Palma-Casanga. Longueuil, ce 11 février 1998 LORRAINE ROCHELEAU GREFFIER-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD, NO: 3501-13982 - Bref d'exécution, LA VILLE DE ST-LEONARD, Partie demanderesse -vs- GREVE THIERRY, Partie défenderesse. Le 31ème jour de mars 1998 à 10h00, au 5522, 9e Avenue, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de GREVE THIERRY, saisis en cette cause, consistant en: 1 distributeur d'eau noire 1 four micro-ondes, 1 sofa 3 places Elran et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: CHRISTIAN BOUCHARD, huissier du district de Montréal, Macara & Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 - Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (chambre de la famille) NO 500-04-013387-981 PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MICHEL MARTIN SANDRA JEAN LOUIS Partie demanderesse -vs- DJIME HISSINE GUIAGOUSSOU Partie défenderesse ASSIGNATION PAR ORDRE DE LA COUR ORDRE est donné à DJIME HISSINE GUIAGOUSSOU de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre Dame Est, Montréal dt district, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le présent journal. Une copie de la présente déclaration en séparation de corps a été remise au greffe du tribunal à l'intention de DJIME HISSINE GUIAGOUSSOU. Lieu: Montréal Date: 9 février 1998 MICHEL MARTIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (chambre de la famille) NO 500-04-013387-981 PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MICHEL MARTIN SANDRA JEAN LOUIS Partie demanderesse -vs- DJIME HISSINE GUIAGOUSSOU Partie défenderesse ASSIGNATION PAR ORDRE DE LA COUR ORDRE est donné à CÉCILE LECHASSEUR de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine Est, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la Déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Cécile Lechasseur. Lieu: Montréal Date: 19 novembre 1997 MICHEL MARTIN 9046-2813 QUÉBEC INC. AVIS est, par les présentes, donné que 9046-2813 Québec Inc., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Montréal, le 16 février 1998. Les procureurs de la compagnie, DESJARDINS, DUCHARME STEIN MONAST, SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

VENTES EN JUSTICE Conditions et renseignements 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées. 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé. 3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instruisant le matin de la vente en cas d'annulation. La Chambre des huissiers du Québec

JACQUES ISNARD LE MONDE L'Union européenne (UE) a commencé d'examiner, mardi dernier à Bruxelles, au niveau de ses experts, le projet franco-britannique de code de moralisation du commerce des armes. C'est, en principe, en mai que le conseil des ministres des quinze pays membres de l'UE devrait avoir adopté ce code de bonne conduite dont la rédaction est, en son état actuel, jugée timide par les associations à but humanitaire, radicalement hostiles aux ventes de matériels de guerre et de police. A l'origine, le code européen voulait être un ensemble de directives fondées sur l'idée principale que, dès lors qu'un Etat européen approché par des clients se refusait à une tractation, tous les membres de l'UE s'engageraient à ne pas se substituer à lui pour honorer le contrat. Depuis, sous la pression des industriels européens de l'armement, qui estiment que leurs concurrents, notamment américains et russes, ne sont entravés par aucune considération éthique, Britanniques et Français ont remis en chantier le projet de code et ont récusé la perspective d'une convention internationale qui apparaîtrait comme trop rigide en liant juridiquement les Etats. Ainsi, pour des raisons de souveraineté, chaque gouvernement devrait pouvoir conserver, tout en se concertant avec ses alliés, pleine et entière décision sur le sort final d'un marché. Si un pays refusait une vente, il devrait informer ses partenaires de ses motivations, et l'Etat européen qui accepterait, en fin de compte, de livrer à sa place les fournitures demandées devrait le faire savoir au pays du premier refus. De même, le nouveau code prévoit que l'exportation est interdite si elle aggrave un conflit en cours, mais elle est possible si la livraison en question répond à un droit légitime à l'autodéfense de tout pays acheteur. C'est ce qui explique, dans ces conditions, aucune «liste noire» de clients à éviter, et qu'il ne propo-

Commerce des armes L'UE étudie un code de moralisation Les associations à but humanitaire jugent le document trop timide JACQUES ISNARD LE MONDE L'Union européenne (UE) a commencé d'examiner, mardi dernier à Bruxelles, au niveau de ses experts, le projet franco-britannique de code de moralisation du commerce des armes. C'est, en principe, en mai que le conseil des ministres des quinze pays membres de l'UE devrait avoir adopté ce code de bonne conduite dont la rédaction est, en son état actuel, jugée timide par les associations à but humanitaire, radicalement hostiles aux ventes de matériels de guerre et de police. A l'origine, le code européen voulait être un ensemble de directives fondées sur l'idée principale que, dès lors qu'un Etat européen approché par des clients se refusait à une tractation, tous les membres de l'UE s'engageraient à ne pas se substituer à lui pour honorer le contrat. Depuis, sous la pression des industriels européens de l'armement, qui estiment que leurs concurrents, notamment américains et russes, ne sont entravés par aucune considération éthique, Britanniques et Français ont remis en chantier le projet de code et ont récusé la perspective d'une convention internationale qui apparaîtrait comme trop rigide en liant juridiquement les Etats. Ainsi, pour des raisons de souveraineté, chaque gouvernement devrait pouvoir conserver, tout en se concertant avec ses alliés, pleine et entière décision sur le sort final d'un marché. Si un pays refusait une vente, il devrait informer ses partenaires de ses motivations, et l'Etat européen qui accepterait, en fin de compte, de livrer à sa place les fournitures demandées devrait le faire savoir au pays du premier refus. De même, le nouveau code prévoit que l'exportation est interdite si elle aggrave un conflit en cours, mais elle est possible si la livraison en question répond à un droit légitime à l'autodéfense de tout pays acheteur. C'est ce qui explique, dans ces conditions, aucune «liste noire» de clients à éviter, et qu'il ne propo-

CONDAMNATIONS CONTRE UN PRÉSUMÉ RÉSEAU DU GIA REUTERS Paris — Le tribunal correctionnel de Paris a condamné hier 36 des 40 membres présumés d'un réseau de soutien logistique au Groupe islamique armé algérien, démantelé en 1995 dans la région de Lyon. Ali Touchent, un Algérien de 30 ans coordinateur présumé de la campagne d'attentats de 1995 en France, a été condamné par défaut à la peine maximale de dix ans de prison ferme avec mandat d'arrêt, en dépit de l'annonce de sa mort par Alger. Après avoir affirmé que le suspect était mort en mai dernier en Algérie, les autorités algériennes ont transmis ses empreintes digitales à Paris le week-end dernier, sans toutefois convaincre la justice française.

LE MONDE

Il y a un an mourait Deng Xiaoping

La crise sociale s'est aggravée en Chine

CHARLES HUTZLER
ASSOCIATED PRESS

Peking — Un an après la mort de Deng Xiaoping, la situation sociale s'aggrave en Chine. Le pays compte désormais plus d'une centaine de millions de sans-emploi, victimes des réformes économiques lancées il y a vingt ans par le «petit timonier».

La Chine célèbre aujourd'hui solennellement le premier anniversaire de la mort de Deng Xiaoping, le 19 février 1997, au travers notamment de symposiums et d'une exposition de portraits brodés à l'effigie de l'ancien dirigeant. Des timbres, des compactes vidéo et des livres commémoratifs sont également commercialisés pour l'occasion.

Le *Quotidien du peuple*, organe officiel du Parti communiste, a rendu hommage hier à Deng Xiaoping, affirmant en une que «les épaules du grand homme portent les espoirs d'un peuple». Le journal s'est également félicité du bilan des autorités depuis la mort du petit timonier, soulignant notamment le retour en douceur à la Chine de Hong-Kong et le voyage du président Jiang Zemin aux États-Unis.

Pourtant depuis un an, le contexte social s'est dégradé avec l'approfondissement des réformes économiques lancées il y a 20 ans par l'ancien n°1 chinois. Des réformes qui se traduisent par des restructurations dans les entreprises du secteur public, vestiges d'une économie planifiée qui emploie encore les deux tiers de la main d'oeuvre urbaine.

Alors qu'autrefois de nombreux emplois étaient garantis à vie, le chômage touche désormais 15 millions de personnes dans les villes et pourrait dou-

bler dans les deux prochaines années. Parallèlement, 130 millions de paysans privés de travail depuis que Deng Xiaoping a mis fin au système collectiviste sont à la recherche d'un emploi, notamment dans les zones urbaines.

En outre, l'écart entre les nouveaux riches et les pauvres s'accroît, la prostitution et la drogue gagnent du terrain, alors que la corruption publique reste rampante.

À l'époque de Deng, «tous les niveaux de la société bénéficiaient des réformes», rappelle l'auteur et commentateur politique Wang Shan. «Après Deng, résoudre les problèmes sociaux est devenu un casse-tête».

Les autorités tentent de répondre à la situation en améliorant le système d'aide social et en organisant des campagnes pour promouvoir l'épargne. Dans le même temps, la répression policière contre les migrants économiques sans emploi s'accroît.

Principales victimes des réformes, les paysans sans emploi se rendent en masse dans les grandes villes dans l'espoir d'y trouver un travail. La plupart viennent de petites exploitations de moins de 0,3 hectare qui ne leur permettent pas d'assurer leur subsistance.

À Pékin, des migrants économiques se rassemblent régulièrement sur le pont autoroutier de Yongding, transformé en véritable marché du travail au noir. Mais les employeurs se font rares.

Les plus chanceux arrivent à travailler un ou deux jours par semaine, souvent comme charpentier, et gagnent jusqu'à 100 yuans par mois (près de 75FF). «Même les diplômés de l'université ne parviennent pas à trouver du travail aujourd'hui», affirme Cui, un habitué du Yongding.

JUDE WEBBER
REUTERS

Rome — Une quarantaine de pays risquent de connaître de graves pénuries alimentaires cette année, en raison principalement des effets du phénomène climatique *El Niño*, a fait savoir mercredi l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

«Même si, d'après les estimations, la production céréalière des pays en développement n'a que légèrement baissé en 1997 par rapport au bon niveau de l'année précédente, le nombre de pays menacés de situations d'urgence en matière alimentaire s'élève à 37 contre 31 à la fin de l'an dernier, pour l'essentiel à cause des effets d'*El Niño*», souligne la FAO.

Dans un rapport sur la situation alimentaire et ses perspectives, l'institution sise à Rome fait état d'une propagation des difficultés en Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans la Communauté des États indépendants (CEI) ainsi qu'en Irak et en Corée du Nord.

Elle énumère une série de situations de crise provoquées tantôt par des sécheresses, tantôt par des pluies accompagnées d'inondations et résultant du phénomène météorologique *El Niño*.

Après *El Niño*, *La Niña* ?

L'Afrique, note l'organisation, demeure le continent exposé aux plus fortes pénuries alimentaires sous les effets conjugués de conditions météorologiques défavorables et de troubles civils qui ont frappé des pays comme le Libéria et la Sierra Leone, où la production vivrière commençait à se rétablir.

El Niño, que l'on s'attend à voir culminer avant le milieu de l'année pour se dissiper ensuite, résulte d'un cou-

rant chaud à l'œuvre dans le Pacifique au large de l'Amérique du Sud. Les problèmes qu'il fait naître risquent de persister après sa disparition avec l'arrivée annoncée d'un phénomène climatique froid baptisé *La Niña*.

En Somalie, des pluies torrentielles liées à *El Niño* ont causé fin octobre des inondations aux effets d'autant plus graves qu'elles faisaient suite à une série de mauvaises récoltes et aggravaient l'insécurité qui règne dans le pays sur le plan alimentaire.

Le Kenya a connu des inondations et une épidémie de fièvre de la vallée du Rift qui s'est propagée du bétail aux populations humaines en provoquant des décès en nombre important. Les effets d'*El Niño* ont entraîné des pertes de récoltes en Ouganda, en Tanzanie et en Éthiopie.

Du fait d'un retard de la saison des pluies auquel ont fait suite des inondations, la situation alimentaire s'est précisée au Burundi et des difficultés ont surgi au Rwanda. «Les perspectives sont incertaines pour les premières moissons de 1998», note la FAO.

En Afrique australe, on redoute une sécheresse liée elle aussi à *El Niño*, relève encore l'organisation.

La malnutrition continue par ailleurs de faire des ravages en Irak malgré une amélioration enregistrée sur le plan alimentaire après l'assouplissement de l'accord «pétrole contre vivres» entre l'ONU et Bagdad, poursuit la FAO.

En Asie, une sécheresse combinée aux effets dévastateurs d'un typhon survenu après deux ans d'inondations a créé une situation alimentaire «désespérée» en Corée du Nord. Selon des organismes humanitaires, des millions d'habitants risquent d'y mourir de faim à bref délai.

El Niño vide les assiettes

Plusieurs pays sont menacés de pénuries alimentaires en raison de sécheresses ou d'inondations attribuables au phénomène climatique



ANDRES RENDON REUTERS

Luis Cedeno, un fermier équatorien des environs de San Borondon, à une vingtaine de kilomètres de Guayaquil, est parmi les centaines d'agriculteurs qui ont perdu leur récolte de riz en raison des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région.

Des sécheresses provoquées par *El Niño* ont aussi affecté la production céréalière en Chine, aux Philippines, en Thaïlande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans le Pacifique. En Indonésie, où plus de 400 000 hectares de rizières ont souffert de la chaleur et de la sécheresse, on a dû réduire les prévisions de production pour 1997 de 1,3 million de tonnes.

Une vague de chaleur liée à *El Niño* a lourdement affecté les premières récoltes de céréales au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama, où de mauvaises prévi-

sions météorologiques ne laissent pas prévoir d'amélioration pour les suivantes. Selon la FAO, la situation alimentaire reste préoccupante en Haïti, où la production de céréales a beaucoup baissé après une sécheresse prolongée, et des pluies torrentielles se sont abattues sur la République dominicaine.

Dans les anciens États soviétiques, une aide alimentaire reste indispensable pour les réfugiés et les personnes âgées au Tadjikistan, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, ajoute le rapport.

Liberté de culte

L'Édit de Nantes, «leçon de pluralisme»

REUTERS

Paris — Le président Jacques Chirac a affirmé hier que le «pluralisme» exprimé par l'Édit de Nantes, qui accorda il y a 400 ans la liberté de culte et de conscience aux protestants, était l'héritage le plus précieux des Français.

«Entre l'uniformité qui étouffe et le communautarisme qui sépare, le pluralisme est notre héritage le plus précieux», a-t-il déclaré lors d'un colloque sur le texte signé le 30 avril 1598, au terme de deux années de négociations, par le roi Henri IV qui était lui-même un protestant converti au catholicisme.

En dépit de restrictions, puisque «la règle, la loi commune, c'était la religion catholique», le protestantisme demeurait l'exception», a dit Jacques Chirac, l'Édit de Nantes marque «un moment fort de l'éveil de notre conscience nationale».

Le chef de l'État a tiré «les grands enseignements» de ce texte qui sont, selon lui, «les principes fondateurs de notre République». «Depuis des siècles [...] ces valeurs essentielles qui sont au cœur du pacte républicain sont notre meilleur rempart», a-t-il jugé.

Il s'agit d'abord d'«une leçon d'unité» car «la terrible période qui a précédé l'Édit de Nantes est exemplaire des malheurs qu'apportent dans un pays les querelles et les déchirements».

La deuxième leçon est celle de «l'autorité de l'État», car «seul un État fort, juste, rassembleur, pouvait ramener la concorde, garantir à chacun la sécurité, inspirer la confiance».

«Avec l'Édit de Nantes, l'État joue son rôle, un État centralisé qui décide pour les provinces et assume ses missions essentielles de souveraineté [...] Les règles ne sont pas les mêmes pour toutes les régions de France, mais c'est l'État qui les fixe et engage sa responsabilité. C'est un principe qui conserve toute son actualité», a-t-il souligné.

EN BREF

L'ONU critique le régime Kabila

Genève (Reuters) — Le rapporteur de l'ONU sur les droits de l'homme en République démocratique du Congo a publié hier un rapport très critique sur la situation dans le pays depuis l'accession au pouvoir du président Laurent-Désiré Kabila. Le juriste chilien Roberto Garretón estime que la situation continue de se dégrader et il demande aux autorités de Kinshasa de prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier. Outre l'arrestation et la relégation dans sa province natale du principal dirigeant de l'opposition Etienne Tshisekedi, il fait état de l'interpellation de plusieurs autres membres de premier plan de l'Union pour la démocratie et le Progrès social (UDPS). Roberto Garretón déplore également des exécutions sommaires consécutives à des procès devant des tribunaux militaires.

Votre REER VOUS offre-t-il des rendements garantis?

Imaginez qu'une partie de vos REER soit à l'abri de tout risque et vous permette d'amasser des revenus d'intérêts garantis. Trop beau pour être vrai? C'est que vous ne connaissez pas les Obligations REER du Canada.

Contrairement à d'autres placements, vous savez exactement la valeur de votre investissement hier, ce qu'elle sera demain, l'année prochaine et même l'année suivante. Quel placement peut en faire autant? Le capital et les intérêts mentionnés ci-dessous sont garantis à 100% par le gouvernement du Canada et jamais ils ne diminueront. Gardez vos Obligations REER du Canada pendant trois ans et le taux d'intérêt composé annuel sera de 4,33%. C'est garanti.

Les Obligations REER du Canada n'offrent pas seulement des rendements garantis. Elles sont aussi d'une grande

flexibilité, puisqu'elles sont remboursables chaque année, sans pénalité, à la date anniversaire et qu'elles sont admissibles à votre FERR. De plus, elles ne comportent aucuns frais et vous pouvez vous en procurer à partir d'un montant minimal de seulement 500 \$.

Votre REER devrait inclure des Obligations REER du Canada. Elles vous offrent la flexibilité et, surtout, la tranquillité d'esprit d'avoir fait un placement sûr.

Les Obligations REER du Canada. Offertes jusqu'au 1^{er} avril à votre institution bancaire ou financière. Profitez-en dès aujourd'hui!

4,75%
AN 34,25%
AN 24,00%
AN 1Fier commanditaire de
l'équipe canadienne de
surf des neiges.

Obligations REER du Canada

Bâissez sur du solide.

1 800 575-5151
www.cis-pec.gc.ca

Canada

É D I T O R I A L

Règlement sans lendemain ?

Jean-Robert Sansfaçon

Tout porte à croire que le premier ministre Lucien Bouchard remportera le pari d'un règlement négocié entre les villes du Québec et les centaines de syndicats d'employés municipaux. Il faut s'en réjouir, certes, tout en se demandant si l'opération aura valu la peine. Après tout, un tel branle-bas de combat pour récupérer 375 millions, l'équivalent des profits d'une année dans les casinos, on ne peut quand même pas parler d'exploit financier !

Hier matin, le chef de l'opposition et son parti se sont fait couper l'herbe sous le pied d'une façon fort cavalière par le premier ministre Bouchard qui venait d'annuler la convocation des membres de l'Assemblée nationale. On devait y adopter un projet de loi spéciale sur la récupération salariale dans le secteur municipal, or l'allure des négociations et les règlements intervenus dans plusieurs villes de premier plan, dont Montréal et Québec, ont amené le premier ministre à reporter l'adoption éventuelle de la loi aux premiers jours de mars. M. Johnson a raison de se plaindre de l'attitude plutôt légère avec laquelle le premier ministre traite ainsi les membres de l'Assemblée nationale. Car il apparaît assez évident que cette convocation faisait partie de la stratégie de négociation du premier ministre, au même titre que la menace elle-même d'adoption d'une loi spéciale. Cela est malheureux, les élus n'étant pas que de vulgaires pions sur l'échiquier politique d'un premier ministre. Cette fois encore, le thème de l'urgence, si cher à M. Bouchard, aura eu raison du processus démocratique.

Cela étant, on peut se réjouir de ce que représentants syndicaux et patrons de la plupart des grandes villes du Québec en soient venus à une entente à propos d'une formule de récupération de 6 % des coûts de main-d'œuvre. À Québec, Sherbrooke, Rimouski, mais aussi à Montréal et à la CUM, tous les groupes d'employés ont accepté des mesures qui permettront aux villes de verser les 375 millions attendus par Québec cette année. On ne connaît pas le contenu précis des compromis adoptés, mais on sait que les salaires ne vont pas diminuer, une bonne part de la récupération étant prise à même les surplus des régimes de retraite.

C'est l'avance confortable des employés municipaux au chapitre de la rémunération globale qui a rendu possible l'offensive du gouvernement à l'endroit des villes reconnues pour leur laxisme proverbial en matière de gestion des coûts de main-

d'œuvre. Avec le temps, il devenait de plus en plus inéquitable de toujours faire contribuer les mêmes, il était temps de faire partager le fardeau. Pour juger de la qualité des ententes intervenues, attendons cependant de savoir si les élus municipaux n'ont pas cédé sur des aspects plus coûteux à long terme pour leurs contribuables en échange de cette récupération dont la totalité des bénéfices est destinée à réduire le déficit du gouvernement du Québec. On se rappellera les fameux planchers d'emploi pour lesquels les Montréalais paient encore des millions inutilement chaque année, ou la réduction de la semaine de travail qui devait faire économiser beaucoup grâce à un usage moins fréquent du temps supplémentaire. Ces économies, on attend toujours d'en voir la couleur.

Autre inconnue au dossier: il faut aussi attendre pour savoir si cette récupération d'une fraction des coûts de main-d'œuvre sera récurrente ou non. Si elle l'est, les contribuables des villes profiteront d'un léger répit en matière de coûts de la main-d'œuvre une fois la facture de Québec assumée. Par contre, si la récupération ne vaut que pour une ou deux années, la ponction unique laissera intact l'écart de traitement qui sépare les fonctionnaires des villes et ceux des gouvernements supérieurs. N'y aurait-il donc aucune limite raisonnable à traiter de façon discriminatoire des gens qui font un travail similaire au service d'un même employeur, le contribuable québécois?

Bravo! la croisade du gouvernement Bouchard pour la récupération des 375 millions de dollars est sur le point de se terminer sans avoir donné lieu à la crise que d'aucuns appréhendaient. Et tant mieux si les villes les plus en difficulté, telle Montréal, ont ainsi pu trouver l'argent nécessaire pour payer la facture qu'on leur a imposée. Mais reconnaissons du même élan que cette vaste opération ne règlera aucun, vraiment aucun des problèmes auxquels font face les habitants des villes du Québec et leurs représentants élus.

Vivement ces mesures de correction, dont un nouveau pacte fiscal municipal, qui nous ont été promises pour... après les prochaines élections.

On vient d'éviter
une crise sociale
dans les villes,
l'enjeu en valait-il
la chandelle ?

Le Sinn Fein en pénitence

Guy Taillefer

Enorme nuage sur les pourparlers de paix en Ulster. L'expulsion attendue et provisoire du Sinn Fein de la table des négociations constitue la plus importante menace au processus de paix depuis l'ouverture des discussions à Belfast en septembre dernier.

Que l'IRA ait brisé sa promesse de non-violence — condition *sine qua non* de la participation du Sinn Fein aux négociations de paix — en «exécutant» le week-end dernier un responsable d'un groupe paramilitaire protestant et un catholique accusé de trafic de drogue, cela ne fait aucun doute, ni pour Londres, ni maintenant pour Dublin. Le geste, en contrevention claire et précise du cessez-le-feu observé depuis juillet dernier, se doit donc d'être sanctionné. Pour calmer, d'abord, l'instinct de vengeance des milices protestantes. Mais il se doit surtout d'être sanctionné avec le plus grand soin puisque au fondement de la stratégie du gouvernement de Tony Blair est l'objectif d'intégrer au processus de paix les groupes extrémistes afin qu'à terme ils acceptent enfin de déposer les armes. C'est à cette logique qu'avait obéi au début du mois de janvier la ministre britannique à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, en allant demander aux terroristes emprisonnés à la prison du Maze leur bénédiction à la participation des partis loyalistes aux négociations de paix.

En désespoir de cause, Londres pourrait toujours se rabattre sur la conclusion d'un accord de paix entre les partis unionistes et les modérés républicains du Social Democratic and Liberal Party (SDLP). Mais la signature d'un accord avec le SDLP, même s'il représente la majorité des catholiques, ne donnerait jamais qu'une paix irréaliste. Londres ne peut pas se permettre d'exclure pour de bon le Sinn Fein, qui représente 40 % de la communauté catholique, sans donner prétexte aux durs de l'IRA, son aile militaire, pour renouer avec leurs méthodes violentes.

Gerry Adams proteste de son innocence en affirmant que le Sinn Fein est une «entité politique» séparée de l'IRA. Personne n'a jamais cru à cette étanchéité, parce que M. Adams n'a l'habitude d'avoir recours à cet argument que dans les moments où cela lui est politiquement utile. Rien n'exclut pourtant qu'il dise cette fois-ci la vérité: les «exécutions» signalent un effritement du consensus au sein de l'IRA face à la stratégie du dialogue préconisée par le Sinn Fein.

Reste à voir comment réagira l'IRA si le Sinn Fein est mis en pénitence pour quelques semaines par Londres et Dublin. M. Adams a lancé hier soir aux catholiques un appel au calme afin que les perspectives de paix puissent progresser d'une manière «irréversible». Les pires dangers pour M. Adams semblent pour le moment provenir de ses propres rangs.

L E T T R E S

Les banques répondent

Dans votre édition du mercredi 28 janvier dernier, vous avez publié une lettre sous la signature de M. Mouvet qui était intitulée «Des banques d'image», dans laquelle il était question de la campagne d'affaires publiques de l'industrie bancaire. Permettez-moi d'y apporter quelques précisions.

M. Mouvet fait mention d'un montant de 70 millions, alors que le budget du programme d'affaires publiques ne représente que 20 millions étalés sur une période de cinq ans. Près des trois quarts de ce montant seront alloués, non pas à l'achat de publicité, mais à la production d'outils d'information financière qui permettront aux Canadiens de mieux se retrouver dans les méandres de l'économie et la panoplie de produits financiers actuellement sur le marché.

En ce qui concerne l'Opération verglas, les banques canadiennes ont donné plus de 1,3 million à différents organismes pour venir en aide aux nom-

breux sinistrés. Elles ont également répondu à l'appel de la Croix-Rouge, qui a mis sur pied une campagne de souscription nationale, en acceptant de recueillir les dons dans leurs succursales d'un bout à l'autre du pays.

De plus, devant l'ampleur de la situation, les banques ont réagi rapidement pour venir en aide à leurs clients sinistrés en élaborant des programmes qui comprennent, selon la banque, le report des versements sur les prêts, l'exonération des intérêts sur les cartes de crédit et de certains frais de service ainsi que des programmes spéciaux visant à répondre à leurs besoins immédiats.

Ce sont de tels gestes qui passent souvent inaperçus, mais qui, pour la personne sinistrée, signifient beaucoup. Répondre ainsi aux besoins de sa clientèle s'avère la meilleure publicité que toute entreprise, quelle qu'elle soit, puisse obtenir.

Claude Reid
Adjoint au directeur, relations
publiques, Association des banquiers
canadiens
Montréal, 2 février 1998

Des millions engloutis

Au lieu de se plaindre qu'Ottawa tente de déstabiliser le mouvement souverainiste en refusant de compenser les pertes d'Hydro-Québec, le ministre des affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, devrait être le tout premier à se rendre compte que si les profits réalisés par Hydro-Québec servaient à renforcer le réseau et à étancher les pertes subies lors de sinistres tels que la récente tempête de verglas, il ne lui serait pas nécessaire d'aller mendier à Ottawa.

Il en est de même des profits réalisés par les casinos et des surplus de la Société de l'assurance automobile du Québec. L'argent des casinos devrait servir exclusivement à soutenir notre système de santé et celui de l'Assurance automobile à construire et à entretenir notre réseau routier. Au lieu de cela, notre gouvernement engloutit des millions à soutenir cet absurde projet de séparation. «Vive le Québec libre!»

Louis Trépanier
Pierrefonds, 9 février 1998

LE FONDS DE SOLIDARITÉ
POURRAIT INVESTIR DANS McDo!?!...

L'Ontario, la grande absente

Parfois les absents sont aussi éloquentes que les intervenants. Cette semaine, on a entendu, autour du renvoi à la Cour suprême, beaucoup de voix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'auguste enceinte.

Les juges ont écouté des fédéralistes québécois et, hier, un souverainiste ainsi que des représentants du Manitoba, de la Saskatchewan, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des féministes, des autochtones. Dans le foyer, un éventail de voix du Québec se sont fait entendre, d'André Tremblay à Pierre Falardeau. Dans le débat au Parlement, la semaine passée, on a entendu des chefs politiques de l'Alberta, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, et au Québec, le conseiller constitutionnel de la Colombie-Britannique.



Graham Fraser

Il y aura eu un grand absent: l'Ontario.

«On n'a pas pris de position là-dessus», disait Mike Harris aux journalistes à l'entrée de la réunion de son conseil des ministres. «L'initiative de chercher une clarification vient du fédéral. Notre approche, si vous voulez, a consisté à essayer de faire tout en notre pouvoir pour que les Québécois veuillent continuer de faire partie du Canada; il est difficile de dire s'ils peuvent le faire de façon unilatérale ou pas.»

A part une question fascinante de syntaxe (qui aurait cru que l'on pût s'interroger sur la capacité pour les Québécois de décider unilatéralement de faire partie du Canada?), c'est la passivité du commentaire qui frappe.

En effet, le plaidoyer le plus éloquent, devant la Cour suprême, en faveur du Canada comme nation de la part d'un Canadien anglais est venu du sous-ministre de la Justice de Saskatchewan, John Whyte. De l'Ontario, pas un mot.

Pour ceux qui ont suivi le débat national, il s'agit de tout un changement. Pendant trente ans, l'Ontario a été au

cœur de tous les grands débats nationaux: John Robarts, William Davis, David Peterson et Bob Rae ont tous eu le sentiment profond que l'avenir de leur province était lié à la stabilité nationale du pays. De la conférence sur la Confédération de demain en 1967 à Victoria, en 1971, à Pepin-Robarts en 1979 et au rapatriement de la Constitution en 1982, puis du Lac Meech en 1987 à Charlottetown en 1992, l'Ontario a toujours été un joueur central indispensable, impliqué dans tous les compromis et toutes les décisions clés.

Plus aujourd'hui. Je vois deux facteurs importants pour expliquer ce changement: un de nature politique, l'autre économique.

Sur le plan politique, Mike Harris ne s'intéresse pas du tout au Québec, pas plus qu'à sa place dans l'ensemble canadien ou à la question nationale. La dé-sinvolution de son commentaire sur le caractère «unique» du Québec, qu'il comparait au saumon de la Colombie-Britannique, était maladroit mais sans malice ni calcul. Ce n'est pas sans difficultés que ses conseillers l'avaient persuadé même de se joindre au consensus provincial anglophone qui a abouti à la déclaration de Calgary. Il essaie de gérer sa petite révolution qui a ébranlé le monde municipal, le système d'éducation et le réseau de santé en Ontario. Le monde hors de l'Ontario ne semble pas l'intéresser.

Mais il y a un facteur économique, aussi, qui explique l'isolationnisme de l'Ontario de Mike Harris.

Dans une étude riche en données, l'économiste Tom Courchene, de l'université Queens, vient de tracer l'évolution de l'Ontario en statut traditionnel de cœur de la fédération canadienne en celui d'État-région nord-américain.

En partie, la transformation de la politique pancanadienne traditionnelle de l'Ontario en politique régionaliste ambitieuse fut imposée par Ottawa. L'On-

tario a payé un prix considérable pour les politiques fédérales: d'abord le libre-échange et l'ALENA, ensuite la limitation des paiements de transfert.

«Ottawa a littéralement forcé l'Ontario à assumer un plus grand rôle dans la défense de sa position économique à l'intérieur du Canada et de l'Amérique du Nord», écrit M. Courchene.

Selon l'économiste, les mesures d'Ottawa contre le déficit fédéral ont obligé Harris à réduire les dépenses de sa province de façon draconienne; ce faisant, l'Ontario a été amené à adopter le modèle américain.

«L'Ontario a acheté toute la gamme de politiques fédérales pour encourager la pénétration des exportations et la compétitivité», écrit M. Courchene, qui insiste sur le fait qu'en réduisant les impôts, les conservateurs ont fait de l'Ontario un lieu attrayant pour investir.

Il note qu'il y a dix ans, il prévoyait déjà un gouvernement central plus faible, un Queen's Park plus fort et une fédération plus décentralisée advenant que les Ontariens en arrivent à penser qu'Ottawa ne défend pas leurs intérêts.

«Voilà, ce scénario s'est réalisé», écrit-il. «Queen's Park est plus fort, la fédération est beaucoup plus décentralisée, et le gouvernement central est beaucoup plus faible.»

Maintenant, avec plus de pouvoirs que l'État de New York ou la Californie, dit-il, l'Ontario est en position de devenir un véritable Ontario inc. «La conséquence principale de l'Ontario comme État-région, ou État-nation économique, c'est que la province s'est engagée dans des politiques et des processus qui sont censés améliorer la capacité des Ontariens et de l'Ontario à être compétitifs sur le marché de l'Amérique du Nord comme sur le marché global», écrit M. Courchene.

Il n'y a pas longtemps, l'Ontario aurait été au centre du débat devant la Cour suprême. De toute évidence, aujourd'hui, Mike Harris s'en fiche. Il calcule son intérêt dans cette cause, et il demeure indécis, sinon indifférent. Cette indifférence masque un nouveau régionalisme ontarien qui risque d'être vorace, égoïste et étroit.

À P R O P O S

... de l'appétit fiscal

L'État — que ce soit l'État fédéral, l'État provincial ou les diverses administrations publiques — prélève une part toujours plus grande des revenus personnels en impôts directs et transferts courants aux administrations publiques. Les prélèvements directs par les administrations publiques continuent d'augmenter, même dans le contexte d'une réduction des dépenses publiques. Cette proportion était de 16,9 % en 1970, de 20,8 % en 1980 et de 26,6 % en 1996. Il s'ensuit que la hausse du revenu disponible a été moins forte que celle du revenu brut. Le revenu disponible représente 73,4 % du revenu personnel contre 83,1 % en 1970.

Depuis 10 ans, la part des salaires et traitements est restée stable à environ 62-63 % de l'ensemble des revenus personnels. C'est encore de loin la principale source de revenus de la population. Les proportions respectives des trois autres sources ont cependant varié de façon importante: en nette hausse depuis le début des années 1970, la part des paiements de transfert et celle des revenus de placements ont régressé depuis 1990, surtout à cause des compressions des dépenses de l'État et de la baisse majeure des taux d'intérêt.

Simon Langlois, in Québec 1998, éditions Fides-Le Devoir

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B E C D O I S

IDÉES

À la veille de l'annonce d'un plan d'action jeunesse par le gouvernement du Québec

Le Québec n'a pas les moyens de se priver de sa jeunesse

Taux de chômage et de suicide alarmants, formation déficiente, clauses orphelins, non-renouvellement de la fonction publique, immobilisme du secteur privé... et nous «assainissons» toujours les finances publiques

NIKOLAS DUCHARME

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

NATHALIE DESROCHERS

Projet place aux jeunes inc.

JOSÉE DESROSIERS

Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)

RENÉ DUVAL

Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)

HAROLD J. OLNEY

Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ)

PHILIPPE LECLERC

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

STÉPHANE LECLERC

Association des services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec (ASAJEQ)

ÉRIC MORIN

Comité national des jeunes CSN (CNJCSN)

MICHEL PHILIBERT

Conseil permanent de la jeunesse (CPJ)

Chaque fois que reviennent les jours gris, que le devenir prend une couleur monotone et que la politique piétine d'impuissance, on se prend à rêver de quelques sursauts qui remettent l'histoire en marche.

— Fernand Dumont
Raisons communes, 1995



Les jeunes sont ignorés à un point tel que le laxisme des gouvernements contribue à leur exclusion.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Derrière les consensus qui s'établissent, derrière les objectifs que nos décideurs se fixent, il existe une partie de la population qui, plus souvent qu'à son tour, est consciemment ou inconsciemment mise de côté. Bien que certains d'entre nous aient claqué la porte au Sommet socioéconomique, bien que plusieurs d'entre nous aient crié leur désarroi lors de grèves et de manifestations, bien que, séparément, nous ayons dit et redit qu'un des problèmes au Québec est le sort réservé aux jeunes et à la détresse qu'ils vivent, il semble que l'on s'évertue à ne pas nous entendre. Le gouvernement a choisi le chemin du déficit zéro, ce qui fait en sorte que la population québécoise doit subir des compressions draconiennes dans l'éducation, la santé et l'aide sociale sans n'avoir jamais endossé ces choix de société.

Il y a déjà plusieurs années que les jeunes proposent des pistes de solutions et crient haut et fort que l'urgence de la situation impose au gouvernement une révision en profondeur de son action auprès de la jeunesse, de plus en plus marginalisée.

À la veille de l'annonce d'un plan d'action jeunesse par le gouvernement du Québec et d'une élection provinciale où les jeunes seront courtisés par nos élus, nous avons décidé, une fois de plus, de nous unir afin de lancer un appel pour que la jeunesse ait les moyens de prendre sa place. Nous voulons également faire réaliser à nos aînés que la société de demain ne peut être pen-

sée, bâtie ou édiflée sans l'apport que les jeunes peuvent et veulent faire.

Quelques chiffres alarmants

La situation de l'emploi chez les jeunes ne cesse de se détériorer. Le chômage chez les moins de trente ans est passé de 13,1 % à 18,9 % entre 1989 et 1996, un taux de 1,6 fois supérieur à la moyenne des travailleurs québécois. Fait encore plus accablant, la présence des jeunes sur le marché de l'emploi est passée de 29 % en 1991 à 25 % en 1996. Depuis les années 90, le pourcentage de jeunes sur le marché du travail a chuté de 12 % alors qu'il a augmenté de 6 % chez les 30-44 ans et de 18 % chez les 45-64 ans. Les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi sont trop souvent condamnés à la marginalisation et à l'exclusion. À titre d'exemple, les jeunes sont trois fois plus nombreux qu'il y a 20 ans à recourir à l'aide de dernier recours possible. Plus de 116 000 jeunes sont inscrits à l'aide sociale; 155 000 jeunes chômeurs sont à la recherche d'un emploi. Au Québec, les jeunes occupent la grande majorité des emplois rémunérés au salaire minimum et les revenus des jeunes travailleurs ont considérablement diminué au cours des dernières années.

Du côté de l'éducation, la situation n'est guère plus reluisante; les derniers chiffres démontrent que plus de tiers des jeunes ne terminent pas leur secondaire, tandis que ceux qui ont la chance de se rendre à l'université terminent leurs études avec une dette qui avoisine

les 12 000 \$. Statistique troublante: le taux de pauvreté des jeunes est passé de 51,1 % à 74,7 % en vingt ans. En 1993, 94,7 % des jeunes mères monoparentales étaient pauvres. La pauvreté, qui touche sévèrement la génération des 15-30 ans n'est pas uniquement financière car elle entraîne un sentiment de moins-être qui se traduit trop souvent par un retrait de la vie démocratique. On ne peut faire abstraction de ces données lorsqu'on regarde l'indice de détresse psychologique de ce même groupe d'âge. En effet, le Québec affiche un des plus hauts taux de suicide au monde, soit 37,9 jeunes hommes et 6,6 jeunes femmes pour 100 000 habitants.

De l'exclusion à la marginalisation à l'oubli

Alors que ces chiffres sont connus et que l'on s'attendrait à ce que le bon sens commande l'action, les jeunes sont ignorés à un point tel que le laxisme des gouvernements contribue à leur exclusion. L'accessibilité aux études postsecondaires est de plus en plus menacée et on discrimine les jeunes à la Sécurité du revenu de façon scandaleuse. Même à l'intérieur de la fonction publique, aucune planification valable de renouvellement des effectifs n'est mise en place. La présence des jeunes dans la fonction publique reflète clairement la place que l'on veut bien leur réserver. Bien que les jeunes représentent plus de 28 % de la population active, leur présence dans l'effectif régulier de la fonction publique représentait 2,7 % en 1996 alors que cette pro-

portion était trois fois plus élevée en 1989, soit 6,5 %.

L'exclusion que vivent les jeunes se fait sentir de multiples façons et l'actualité nous en donne régulièrement de bien tristes exemples. Depuis un certain temps, le gouvernement, les municipalités et certains syndicats négocient les compressions dans les services publics sur le dos des derniers arrivés. Tout en restant conscients de la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons, il y a de ces valeurs qui nous animent et que l'on ne peut ignorer. Or, plus que jamais, devant la nécessité d'assainir les finances publiques, nous observons la réapparition de clauses discriminatoires, que ce soit sous forme de clauses dites orphelins, d'échelles salariales multiples ou autres dispositions discriminatoires envers les plus jeunes travailleurs lors de la signature de conventions collectives.

Sabrer dans les ressources déjà existantes n'a pas pour effet de favoriser l'intégration des jeunes. Alors qu'on fait face à une forte marginalisation, à un indice de détresse et un taux de suicide inacceptables, les ressources d'encadrement pour les jeunes en difficulté se font de plus en plus rares quand elles ne sont pas carrément en voie de disparition. Ce n'est pas en coupant dans les ressources d'encadrement et en «taxant l'échec» que l'on pourra remplir les nouvelles exigences et favoriser la réussite académique. Le gouvernement ne se contente pas de réduire le financement dans les programmes d'encadrement offerts dans les établissements d'enseignement, où les orienteurs et les psychologues se font de plus en plus rares, mais réduit également les services offerts aux jeunes décrocheurs. À peine 8 % des jeunes réuniront, à trente ans, les trois conditions jugées essentielles pour faciliter le passage de l'étudiant au marché du travail, soit une formation de base, une qualification professionnelle et un stage d'au moins 90 heures en milieu de travail. Plutôt que de se moquer des jeunes itinérants en utilisant des *squeegees* dans des publicités de Loto-Québec financées par l'État, le gouvernement ne devrait-il pas s'assurer que ces jeunes aient les moyens de réintégrer la société?

Problèmes générationnels: solutions intergénérationnelles

Le poids démographique de la population des jeunes a considérablement chuté et nous sommes très loin du rapport de force dont se prévalait la génération des années 60. Un rapport de force dont les jeunes pourraient être heureux de se passer mais qui, malheureusement, semble nécessaire à une meilleure équité. Il est tout à fait louable de demander aux jeunes de faire preuve de solidarité, mais encore faut-il saisir les chances de rendre la pareille lorsqu'elles se présentent. Nul hasard que le concept de «pont entre les générations» soit devenu à la mode dans une société où les jeunes sont parmi les principales victimes de l'impératif de l'assainissement des finances publiques et de l'obsession du déficit zéro.

Nous lançons aujourd'hui un appel d'urgence pour que les jeunes deviennent partie prenante du développement de notre société et afin que leurs idées soient entendues. Il est impératif que nous nous donnions les outils nécessaires pour que les jeunes cessent d'être mis au rancart au profit d'un exercice financier ou d'être perçus comme une simple clientèle monnayable.

Dans le processus en cours qui mènera à l'élaboration d'un plan d'action pour les jeunes et plus tard à l'élaboration d'une politique jeunesse, les discussions ne sauraient se faire sans les jeunes et c'est pourquoi ceux-ci réclament un débat public. Les jeunes veulent prendre leur place: il faut leur en donner les moyens. Rappelons ce que Fernand Dumont disait si bien dans *Raisons communes*: «Entre le cynisme et l'indifférence, si la morale commençait à nouveau par l'indignation? S'ensuivrait peut-être l'espérance qui, elle, conserve toujours l'heureuse innocence de sa jeunesse.»

À la suite d'une étude de l'OCDE reprise par le ministère de l'Éducation

Comparaison n'est pas raison... même en éducation

Des données trop générales ne suffisent pas à dresser un tableau fidèle de la tâche abattue par les professeurs d'ici

MAURICE TARDIF

Directeur du Centre de recherche sur la formation et la profession enseignante de l'Université Laval

Dans une brève étude technique récente s'inspirant des seules données de l'OCDE, le ministère de l'Éducation croit avoir montré que les enseignants québécois travaillent moins que leurs collègues des autres pays. Le Devoir s'empresse de citer cette étude à sa une. Elle verse ainsi dans le domaine de l'opinion publique et devient par le fait même un enjeu économique et politique, notamment dans les relations entre le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Or cette étude souffre d'abstraction et manque de réalisme car elle repose sur des données trop générales et fragmentaires qui présentent, à mon avis, un portrait déformé du travail des enseignants québécois.

Depuis deux ans, j'ai procédé avec un collègue de l'Université de Montréal à une recherche systématique sur le travail des enseignants québécois. Comme le MEQ, nous avons consulté le rapport de l'OCDE, mais également plusieurs autres dizaines de documents et de statistiques nationales et internationales sur cette question. En ce qui concerne l'étude de l'OCDE sur laquelle s'appuie exclusivement le MEQ, nous en sommes venus à la conclusion qu'elle était à peu près inutilisable, sur le plan scientifique, à moins de croiser et de pondérer ses résultats avec plusieurs autres études du même genre, dont certaines sont d'ailleurs contradictoires avec elle. À ce propos, il est dommage que les agents de recherche du MEQ n'aient pas consulté d'autres études sur le même sujet: tant qu'à faire des comparaisons internationales, aussi bien les faire sérieusement...

Je rappelle que les rapports de l'OCDE sont issus de vastes enquêtes macrostatistiques qui ne tiennent jamais compte de l'environnement réel de travail, des variations régionales et locales souvent très importantes, et des multiples facteurs qui influencent la prestation du personnel

scolaire. De plus, ces rapports comparent trop souvent des pommes et des oranges. Par exemple, au Québec, les élèves en difficulté se retrouvent dans les classes régulières, alors qu'ailleurs, ils sont dans un système scolaire parallèle à l'école régulière. Enfin, l'OCDE ne tient compte que du travail légal prescrit aux enseignants (par lois ou conventions collectives) par opposition au travail qu'ils accomplissent réellement. Or, dans plusieurs professions, le travail prescrit par les conventions collectives est souvent un mauvais indicateur du travail réel.

Quoi qu'il en soit, après avoir consulté diverses enquêtes internationales, nous en sommes venus aux conclusions suivantes. Lorsqu'on considère le temps légal d'enseignement, la taille des groupes d'élèves, la durée de la semaine de travail et de l'année scolaire, les enseignants québécois se situent autour de la moyenne des pays industrialisés (légèrement au-dessus pour le primaire et un peu au-dessous pour le secondaire). Le Québec se situe dans la moyenne pour la durée de la semaine normale de travail des enseignants des autres pays. En ce qui concerne l'année scolaire, le Québec se retrouve dans le dernier tiers pour les jours d'école et dans le peloton de tête pour les jours travaillés par les enseignants. En ce qui a trait au nombre d'élèves par groupe, la tâche des enseignants québécois est en moyenne un peu plus lourde que celle des enseignants des autres pays.

En soi ces conclusions n'ont pas valeur pour juger le travail réel des enseignants québécois. En effet, à quoi bon savoir qu'un enseignant de Turquie ou de Norvège travaille 22 heures par semaine avec ses élèves, tandis qu'un enseignant québécois les voit 20 heures et 30 minutes? Il est donc nécessaire de compléter ces informations trop générales avec des données plus concrètes. Voici quelques points à considérer à ce propos.

Globalement, la semaine normale de travail de la vaste majorité des enseignants québécois tourne autour de

sept à 40 heures, soit 27 heures de présence obligatoire à l'école, cinq à huit heures à la maison et le reste du temps à d'autres activités (préparation de matériel pédagogique, correction, parascolaires, formation, etc.). Est-ce peu, assez ou trop d'heures? Comment en décider?

En réalité, cette charge horaire correspond à la moyenne canadienne depuis une vingtaine d'années, laquelle tourne, selon Statistique Canada, autour de 35 à 40 heures par semaine pour l'ensemble des travailleurs (tant du public que du privé). De plus, une enquête récente du même organisme (1997) souligne que près d'un travailleur canadien sur cinq fait du temps supplémentaire et que, dans près de 60 % des cas, celui-ci n'est pas rémunéré. Or cette enquête souligne que ce sont les enseignants (avec les administrateurs) qui sont les plus susceptibles, dans une proportion de 37,5 %, de faire des heures supplémentaires non rémunérées. Selon les données présentées par Statistiques Canada, les enseignants consacrent en moyenne 11,4 heures par semaine à leur travail en dehors des périodes régulières et ces heures supplémentaires ne sont pas payées par l'employeur.

Par ailleurs, il ressort de notre étude et d'autres du même genre que les enseignants n'ont pas tous le même rapport à leur travail. Une minorité d'enseignants, autour de 12 % à 15 %, ne fait guère plus de 30-33 heures par semaine. En effet, une fois l'enseignement en classe donné, le matériel pédagogique préparé depuis des années et un désinvestissement certain face aux autres activités professionnelles, il est possible de faire des semaines de travail plus «légères». Par contre, une minorité plus importante d'enseignants, autour de 20 % à 25 %, travaille facilement 45 heures et plus par semaine, en investissant d'autres composantes du métier: travail avec les jeunes après l'école, associations professionnelles, activités parascolaires, perfectionnement, etc.

L'ergonomie
montre qu'un
travail aussi
diversifié que
l'enseignement
est synonyme
de tensions
importantes

En outre, il est important de souligner la composition sexuelle largement féminine du corps enseignant. Or on sait en fonction de toutes les données actuelles sur cette question que les femmes assument une charge de travail familiale et parentale nettement plus grande que les hommes. En somme, la semaine de travail réel des enseignants de métier est nettement plus longue que celle de la plupart des hommes au travail dans notre société.

Il faut prendre également en considération la diversité des tâches. Un enseignant est appelé à réaliser plusieurs tâches autres que l'enseignement: les rencontres avec les parents, les périodes de préparation des leçons, la correction et l'évaluation, la participation aux journées pédagogiques, le perfectionnement, la récupération, les activités parascolaires, le tutorat, la surveillance, le rôle de conseiller pédagogique, le statut chef de groupe ou de répondant de matière, la supervision de stagiaires en enseignement, la supervision d'enseignants en probation, etc. Or l'ergonomie montre qu'un travail aussi diversifié est synonyme de tensions importantes car il est impossible à la fois de tout faire et de tout faire bien.

Finalement, comme l'établissent plusieurs travaux récents, la charge de travail en enseignement s'est accrue au Québec non en nombre d'heures mais en difficulté et en complexité. L'enseignement est devenu un travail plus harassant et plus lourd, notamment sur le plan émotionnel (élèves plus difficiles, éclatement des familles, appauvrissement des enfants, perte des repères éthiques et culturels, etc.) et professionnel (disparité des clientèles, multiplicité des besoins et des attentes, foisonnement de sources d'information, etc.). Travaillant avec de jeunes êtres humains dont ils sont responsables en tant qu'adultes et professionnels, les enseignants peuvent difficilement échapper aux réalités sociales, familiales et personnelles vécues par leurs élèves.

En définitive, les enseignants sont comme la très vaste majorité des travailleurs canadiens: ils font très bien leur travail, parfois dans des conditions difficiles et avec souvent peu de reconnaissance de la profondeur de leur engagement envers les jeunes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Gagnéau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information publique et appels d'offres: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); à l'information jeunesse: Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RENVOI

SUITE DE LA PAGE 1

de ce renvoi, citant au passage la déclaration récente de la ministre de la Justice, Anne McLellan, selon laquelle une sécession du Québec représenterait «des circonstances extraordinaires qui ne sauraient être accommodées dans le cadre constitutionnel existant».

Ce renvoi sans précédent a toutefois permis de constater que tous les camps s'entendent, avec quelques nuances, sur certains principes, à savoir qu'un peuple détient un droit à l'autodétermination mais que ce dernier ne donne pas automatiquement le droit de faire sécession. M^r Joli-Cœur croit par contre que le droit à l'autodétermination permet à un peuple de choisir de former un nouvel Etat et peut servir de «catalyseur à la sécession».

Les partisans de la position fédérale estiment que toute sécession doit, pour être légale, être négociée et sanctionnée par un amendement constitutionnel. Ils reconnaissent que ce peuple peut décider de former un nouvel Etat sans obtenir le consentement de ses anciens partenaires, mais il n'arrivera à ses fins que s'il réussit effectivement à contrôler son territoire, à exercer toutes les fonctions étatiques et à protéger les droits fondamentaux. C'est le principe de l'effectivité invoqué par M^r Joli-Cœur.

M^r Bertrand ne nie pas son existence mais le juge dangereux. Agir sans obtenir le consentement du Canada, par le truchement d'un amendement constitutionnel, rendrait impossible ce contrôle effectif à moins d'avoir recours à la force.

M^r Bertrand et son collègue, M^r Patrick Monahan, soutiennent qu'un geste unilatéral serait illégal, ce qui obligerait le fédéral à faire respecter la Constitution et les droits des citoyens qui ne voudraient pas quitter le Canada en poursuivant ses activités étatiques sur les territoires visés. Pour l'en sortir, Québec aurait peu de recours. Il pourrait poursuivre tous les citoyens qui refusent de se soumettre aux lois du nouvel Etat — ce que M^r Bertrand juge impossible —, déclarer forfait ou avoir recours à la force.

«L'effectivité ne vaut rien si on n'est pas prêt à utiliser la force. [...] On peut tout faire dans la vie si on est prêt à en payer le prix. On peut tout faire mais ce n'est pas un droit», a-t-il insisté.

M^r Joli-Cœur, de son côté, pense que ce serait en exigeant le consentement du reste du pays, à partir d'une formule d'amendement que les Québécois n'ont pas entendue et qui a servi à bloquer l'Accord du lac Meech, qu'on risquerait de provoquer le chaos. «Exiger que la décision démocratique du peuple québécois de fonder un Etat souverain soit soumise à l'assentiment du Parlement du Canada et des assemblées législatives des autres provinces serait susceptible justement de créer le chaos et le désordre au Canada, ce qui serait contre la primauté du droit», a-t-il insisté au cours d'une brève plaidoirie livrée avec calme et fermeté.

A son avis, les principes de la primauté, de la démocratie et de l'effectivité se conjuguent pour permettre la réalisation de la souveraineté et non pas pour lui faire obstacle, affirme-t-il. Le résultat d'un exercice démocratique engage les gouvernements qui doivent y donner suite. La primauté du droit interdit, par ailleurs, d'utiliser la Constitution pour créer le chaos et l'effectivité fonde la reconnaissance de la naissance d'un Etat. «L'existence de l'Etat est une question de fait, non de droit», a-t-il dit. Selon lui, cette question relève du droit international et échappe, par conséquent, à la juridiction de la cour. Cette dernière devrait même refuser de se prononcer sur des questions qu'il juge politiques et théoriques et basées sur des faits périmés et sur l'hypothèse d'une déclaration unilatérale alors que les souverainistes préconisent la négociation d'un partenariat.

Selon lui, le renvoi est même une ingérence dans les affaires de l'Assemblée nationale et une atteinte à ses privilèges puisqu'il équivaut à juger à l'avance de la légalité d'une loi qu'elle pourrait vouloir adopter.

M^r Bertrand est d'un tout autre avis. Selon lui, la Charte accordée aux citoyens la protection des tribunaux quand leurs droits sont menacés par la tyrannie de la majorité. La cour a donc l'obligation de répondre à leur appel. Il attend d'elle qu'elle rappelle au fédéral son rôle de protecteur de la Constitution, qu'elle exige l'unanimité des provinces pour un amendement aussi fondamental, se penche sur la place de la Charte et les droits autochtones.

Guy Bertrand, qui ne dédaigne pas faire son effet, s'est présenté devant la cour sans notes et a offert un plaidoyer à forte saveur politique, parsemé de quelques élans de passion et de pointes d'humour. Il a fait rigoler la cour en imitant Jacques Parizeau, tout en le citant, ou encore en disant que les souverainistes «pourraient au moins se réunir à l'hôtel» pour discuter de leur projet «immoral», «illégitime» et «illégal», question de protéger l'intégrité de l'Assemblée nationale.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

«Le triomphe de la négociation»

La Coalition syndicale des secteurs municipal et transport applaudit à la décision de Bouchard

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

La Coalition syndicale des secteurs municipal et transport a applaudi à la décision du gouvernement qui démontre ainsi qu'il a entendu raison, soutient-on. «C'est le triomphe de la libre négociation», a lancé en conférence de presse Gilles Charland, porte-parole de la Coalition.

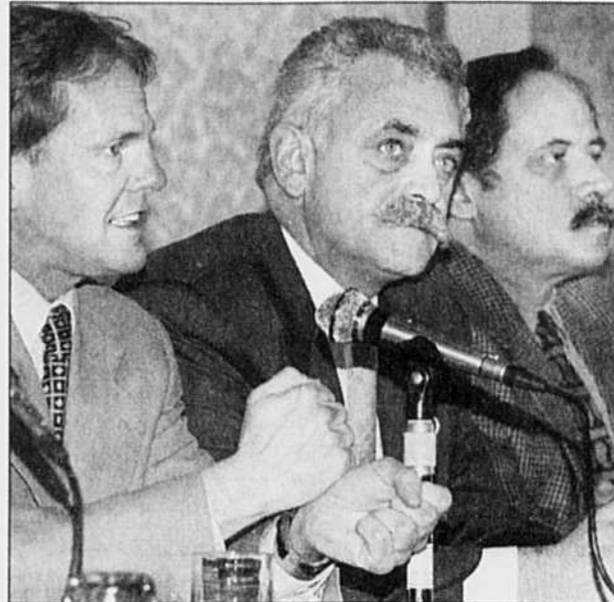
M. Charland soutient que les objectifs gouvernementaux de compression de 6% des coûts de la main-d'œuvre sont atteints autrement qu'en coupant les salaires des travailleurs. En fait, il y a entente de principe d'une récupération récurrente à Montréal pour les cols bleus, les cols blancs et les pompiers, à Québec pour l'ensemble de la fonction municipale et à la Communauté urbaine de Montréal pour les cols bleus, les cols blancs ainsi que les policiers.

Les Villes de Laval, Trois-Rivières, Jonquières, Rimouski et Drummondville obtiennent un délai supplémentaire de 30 jours pour arriver à une entente de gré à gré. Ce sprint de négociations se déroulera avec la collaboration du ministère du Travail qui nommera des conciliateurs dans les différents dossiers.

Au cours des prochains jours, les membres syndiqués seront appelés à se prononcer sur les ententes de principe. À Montréal, la situation n'était toutefois pas très claire hier. La valse-hésitation au cabinet du maire Pierre Bourque était révélatrice d'une certaine confusion.

Certains cols bleus, ignorant l'existence d'une entente de principe, ont quitté leur travail pour manifester. Rapidement mis au courant, ils ont cessé leur débrayage qui faisait suite à celui de la semaine dernière.

C'est d'ailleurs cette démonstration de mécontentement qui semble créer un certain problème à l'hôtel de ville alors que la Coalition syndicale a demandé hier au maire de Montréal de laisser tomber sa menace de poursuite devant les tribunaux à l'égard des quelque 6000 employés



JACQUES NADEAU LE DEVOIR Le porte-parole de la Coalition syndicale, Gilles Charland, flanqué d'Yves Prud'homme et de Michel Martin, président de la Fédération des policiers de Montréal.

qui ont débrayé. «Il n'y a pas lieu d'ajouter de l'huile sur le feu», a souligné Gilles Charland.

Or, le comité exécutif a adopté hier soir une résolution mandant le Service du personnel de procéder aux poursuites pour outrage au tribunal et grève illégale. Mais voilà, le maire Bourque a nié le document officiel déposé au greffe de la municipalité. «Je n'ai pas de point de vue là-dessus parce que je n'ai pas pris connaissance du dossier. Le comité exécutif en a discuté mais on n'a pas pris de décision», affirmait-il hier en début d'après-midi.

BOUCHARD

De nombreuses municipalités s'entendent avec les syndiqués

SUITE DE LA PAGE 1

60% des syndiqués municipaux auraient accepté d'une façon ou d'une autre de faire leur part pour réduire les budgets de leurs employeurs, selon les données du gouvernement.

«Il y avait urgence, mais l'urgence a cessé», a donc ajouté le premier ministre Bouchard pour justifier l'annulation de la convocation de l'Assemblée nationale, un geste rarement vu à Québec. En 1982, un événement semblable avait toutefois impliqué les parlementaires au sujet d'une loi spéciale devant mettre fin à un conflit à la STCUM.

Le premier ministre Bouchard disait croire hier que les ententes récentes auront un effet d'entraînement sur les négociations toujours en cours, qu'elles peuvent être adaptées à ces pourparlers et que de nombreux négociateurs et médiateurs sont désormais disponibles pour régler les dossiers encore en suspens. Une liste des villes stratégiques sera établie conjointement par les syndicats et les employeurs municipaux afin de concentrer les efforts de la médiation. Le 10 mars, les municipalités seront toutefois sous le couperet de la loi spéciale si les négociations n'ont pas porté fruits.

«Il y aura une loi spéciale pour tout ce qui va rester», a prévenu M. Bouchard en point de presse. Il a souligné qu'un consensus s'était développé au cours des derniers jours au sein de son caucus sur l'opportunité de recourir à une loi spéciale, même si certains questionnaient l'idée de la faire maintenant. Le premier ministre a d'autre part admis que les progrès enregistrés au cours des dernières heures dans les négociations n'auraient pu l'être si la loi avait déjà été adoptée.

«On ne pouvait pas, par loi spéciale, par arbitrage obligatoire, arriver à un résultat de la nature de celui que vous connaissez.»

Toutefois, le président de l'Union des municipalités du Québec, Mario Laframboise, tient toujours à une loi qui, sans avoir des allures de matraque, assurera les villes d'un mécanisme de règlement par arbitre à échéance. M. Laframboise s'est particulièrement heureux de l'entente intervenue à Montréal, mais il est déçu de voir le gouvernement laisser les membres de l'UMQ à la merci des syndi-

cats en reportant la loi spéciale qui assurera, selon lui, un traitement équitable pour toutes les municipalités.

«Sans menace de loi spéciale, il n'y a plus d'évolution dans les dossiers», soutient-il. «C'est ce qui nous inquiète. On voit déjà des syndicats contester certains points des ententes de principe. On va manquer de temps pour récupérer les 6% escomptés.»

À Montréal, a par ailleurs indiqué le premier ministre Bouchard, l'utilisation des surplus actuariels devrait avoir des effets bénéfiques sur les finances de la ville jusqu'en 2045. Depuis 1984, les régimes actuariels génèrent des surplus, 600 millions à ce jour, qui serviraient à combler le déficit des régimes déficitaires datant d'avant 1984.

L'opposition dénonce

Les partis de l'opposition à Québec ont toutefois critiqué sévèrement le gouvernement Bouchard pour son utilisation indue de l'Assemblée nationale hier. Le chef du Parti libéral, Daniel Johnson, s'en est pris à l'attitude «dictatoriale» du premier ministre Bouchard qui agit comme si on vivait dans un «régime impérial».

«Le gouvernement, quoi qu'il en dise, traite l'Assemblée nationale comme un théâtre de marionnettes. Ça me fait plutôt penser que le gouvernement s'est comporté comme une marionnette à l'endroit de certaines instances syndicales.»

Qualifiant la convocation annulée de «journée noire» de l'Assemblée nationale, M. Johnson estime que les élus québécois auraient au moins dû avoir droit à une période de questions hier pour obtenir plus d'information au sujet des règlements intervenus entre les municipalités et les syndicats locaux. Tout en dénonçant la facture de 500 millions, il réclame toujours des solutions à long terme pour les relations de travail dans le monde municipal.

Même son de cloche chez le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, qui a parlé de «mélodrame» où les députés jouent le rôle de «figurants». Selon lui, le premier ministre a utilisé l'Assemblée nationale comme un outil de pression sur les négociations pour arriver à ses fins.

«Entre Lucien Bouchard et les centrales syndicales, c'est un peu comme la lutte. Un soir, on se crie des noms, durant la nuit, on fait un simili-match, et le lendemain, on lanche ensemble.»

REMPART

fondue comme neige dans la poêle, ainsi que l'écrivit en son temps Roger Bacon dit Docteur admirable.

N'ayant à notre disposition que nos bons vieux Daoust 1978, nous n'entrerons pas dans le détail de cette petite révolution mais vous invitons à considérer ce fait, révélé par CBC: au 10 000 mètres, le vainqueur de Nagano, Gianni Romme, a battu de 1 min 12 sec 80 le chrono établi à Lake Placid par Eric Heiden, quintuple médaillé d'or en 1980. Si les deux avaient concouru l'un contre l'autre, Romme l'aurait emporté par plus de deux tours!

Et ce n'est pas tout. Si Romme avait patiné contre le Finlandais Julius Skutnabb, champion olympique du 10 000 m à Chamonix en 1924, il l'aurait devancé de neuf tours, peut-être même plus étant donné que M. Skutnabb se fait plutôt âgé par les temps qui courent.

D'autres comparaisons?

Quelques propos significatifs de ce mardi-mercredi: Sandra Sezic, analyste du patinage artistique à CBC, à propos des Américaines Michelle Kwan et Tara Lipinski: «Deux femmes, un rêve.»

Camille Dubé, descripteur du patinage de vitesse courte piste à la SRC, après un accrochage controversé: «Il y a certainement des questions qui vont se poser, [mais] pour le moment, nous n'avons pas les réponses.»

Pierre Dufault, descripteur du patinage artistique à la SRC, à propos du jeune âge des meilleures concurrentes: «On a passé le temps où on était plus vieilles.»

Bernard Derome, commentant les quelques succès des Canadiens à l'occasion d'une journée difficile: «Un exploit, ça reste toujours un exploit, et ça, c'est formidable.»

Marie-Josée Turcotte, chef d'antenne à la SRC, interviewant des membres de l'équipe canadienne de hockey féminin: «Qu'est-ce que c'était l'espece de peine qui vous a envahies après la défaite?»

Que le Grand Cric nous croque, nous aurions dû nous

UNIVERSITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

«On s'interroge, lit-on dans le document, sur le fait que le développement de la recherche pourrait s'être fait au détriment de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants.»

Le document insiste pour que les professeurs actifs dans le domaine de la recherche participent davantage à la formation des étudiants. «Quant aux professeurs qui consacrent le principal de leur temps à l'enseignement, leur tâche d'enseignement devrait être valorisée et mieux reconnue afin de faciliter leur progression dans la carrière universitaire», lit-on.

Afin d'obtenir une efficacité accrue du «système» d'enseignement supérieur, on envisage d'inclure, dans les programmes de premier cycle, des cours communs, plus généraux, que tous suivraient obligatoirement. Il va de soi que l'élimination des chevauchements entre les niveaux collégial et universitaire est aussi abordé dans le document, réalité qui est, comme on le sait, une grande source de frustration pour les étudiants.

Par ailleurs, tout un volet du document porte sur l'imputabilité de l'université. Le document du ministère prend note du fait que, «malgré de nombreux efforts de la part des universités, la demande d'imputabilité continue à être forte et devient de plus en plus exigeante» au sein de la société. Estimant qu'il faut «prendre acte de cette demande sociale», le gouvernement juge qu'il convient de mettre en place un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer a posteriori le rendement du système universitaire québécois. Ces indicateurs devraient permettre de comparer le système universitaire québécois et d'autres systèmes universitaires dans le monde.

Le document suggère donc qu'une évaluation formelle soit instaurée, et qu'elle soit confiée à un tiers indépendant. Sans créer un nouvel organisme, le document se demande s'il serait pertinent de confier à la Commission de l'enseignement et de la recherche du Conseil supérieur de l'éducation certains mandats d'analyse relatifs à l'évaluation du système. Peut-être serait-il à propos, dit encore le document, de confier l'évaluation de l'enseignement à l'organisme susmentionné et celui de la recherche au Conseil de la science et de la technologie.

Les travaux de ces organismes «devraient couvrir plusieurs aspects de l'université» et ils s'ajouteraient à l'évaluation qui ferait chaque établissement de son propre rendement, en fonction des objectifs qu'il se serait lui-même fixés dans son énoncé de mission.

Pour ce qui est du financement des universités, le ministère de l'Éducation ne propose aucun chambardement et estime convenable de reconduire le principe de gestion selon lequel l'université détermine elle-même la façon dont elle dépense ses fonds. La subvention annuelle du gouvernement aux universités est de l'ordre de 1,4 milliard. Le projet du ministère ne s'étend pas sur les compressions majeures des dernières années mais est limpide sur la nécessité d'une plus grande concertation entre les établissements.

«Les pratiques de concertation entre les universités sont de nature à permettre l'efficacité du système, c'est-à-dire une offre de services de qualité au meilleur coût», lit-on à la page 38.

Non seulement les programmes d'études devront-ils être rationalisés, non seulement les nouveaux programmes devront-ils correspondre à des priorités reconnues et éviter les doublons, mais les institutions devront s'entendre entre elles pour reconnaître les crédits des autres universités québécoises.

Le corps professoral n'est pas oublié dans cet exercice. Encore ici, le projet ministériel souhaite un rapport public de chaque université sur la gestion de la tâche professorale, dont le ministère reconnaît qu'elle est difficile à évaluer, entre autres parce qu'il n'y a pas de modèle unique de répartition du temps pour les 9000 professeurs de carrière.

Chose certaine, le gouvernement s'attend à ce que les tâches d'enseignement et d'accompagnement des étudiants soient davantage valorisées. Il souhaite aussi que les pratiques d'évaluation de l'enseignement, incluant celles faites avec les étudiants, soient maintenues. Le document ne s'étend pas outre mesure sur la réalité des chargés de cours, qui assurent à certains endroits près de 50% de l'enseignement. Il note cependant qu'il y aurait lieu d'examiner comment les charges de cours pourraient contribuer davantage à un encadrement de qualité des étudiants.

D'ailleurs, dans un document récent, les chargés de cours revendiquent justement une plus grande participation à la vie universitaire ainsi qu'à l'élaboration des programmes. Le syndicat qui les représente s'en prend aux professeurs qui, à son avis, déterminent les programmes à partir de leurs propres champs de spécialisation. Cette critique a fait bondir le président de la Fédération québécoise des professeurs d'université, Roch Denis, qui estime que les charges de cours feraient mieux de s'unir avec les professeurs pour réclamer l'accroissement du nombre de postes de professeurs réguliers.

en tenir au P'tit Québec. Nous ne sommes pas loin d'avoir créé un monstre avec cette histoire de skieurs suisses, de fromage gruyère et de trous, à propos de laquelle vous nous écrivez en nombre et avec un enthousiasme impressionnants.

Vous citez des dictionnaires de cuisine et d'étymologie, vous avez consulté des fromagers de votre connaissance, vous vous rappelez une visite d'usine de fabrication, vous êtes même né et avez grandi dans la Gruyère, et les avis sont variés. Une tendance lourde se dégage toutefois: la gruyère n'aurait pas vraiment de trous, hormis quelques cavités minuscules présentes presque par accident. Le site Internet officiel du gruyère (gruyere.com) nous le décrit par ailleurs comme étant «aveugle ou lorgnant d'un œil discret», œil existant à la seule surface d'une meule.

La méprise répandue viendrait d'une généralisation abusive du mot «gruyère», dont le sens aurait glissé — sous l'influence des Français — pour en venir à inclure une gamme de fromages suisses voisins, dont l'emmental qui, lui, a de vrais bons trous et n'est pas gêné du tout de les montrer. Mais l'emmental n'est pas du gruyère troué, pas plus qu'un dromadaire n'est un chameau à une bosse.

Quant à la Suisse, elle a remporté quatre médailles à ce jour aux Jeux de Nagano, dont deux d'or.

S'instruire en s'amusant, y a-t-il plus noble entreprise?

Saviez-vous que les hockeyeuses canadiennes avaient chanté O Canada dans leur vestiaire après leur revers en finale?... Saviez-vous que les hockeyeuses américaines avaient aussi chanté, mais sur les ondes de CBS, une petite ode à la conquête de l'or? Voici les vraies vidéos parlées: «USA USA USA, USA USA USA, USA...» Intraduisible, le très très beau, réellement très beau commentaire du gars de CBS sur les gagnantes du tournoi de hockey féminin: Elles célèbrent «with stripes on their jerseys and stars in their eyes». Quelqu'un a-t-il un mouchoir?... jdon@ledevoir.com